



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Bassée-Montois*

# ETUDE DE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN BASSEE-MONTOIS

OCTOBRE 2019





# TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                                                                                                                                                        | 5  |
| 1. Les espaces agricoles et les acteurs du monde agricole .....                                                                                                                                                           | 7  |
| 1.1 Un territoire rural .....                                                                                                                                                                                             | 7  |
| 1.1.1 Des espaces agricoles préservés .....                                                                                                                                                                               | 7  |
| 1.1.2 Des grands ensembles paysagers aux potentialités de cultures variées .....                                                                                                                                          | 9  |
| 1.1.3 Historique et évolution de l'activité agricole .....                                                                                                                                                                | 15 |
| 1.1.4 Eléments de patrimoine agricole sur le territoire (production identitaire, bâti, espaces à valeur patrimoniale) .....                                                                                               | 16 |
| 1.2 Les productions agricoles .....                                                                                                                                                                                       | 17 |
| 1.2.1 Une majorité de céréales et oléoprotéagineux, une présence significative de surfaces en herbe et une production faible de fibre végétale et cultures légumières et fruitières. ....                                 | 17 |
| 1.2.2 Caractéristiques générales des exploitations du territoire .....                                                                                                                                                    | 20 |
| 1.2.3 Typologies d'exploitations en fonction de leur système productif .....                                                                                                                                              | 22 |
| 1.3 Filières de transformation et de commercialisation existantes et en projet .....                                                                                                                                      | 25 |
| 1.3.1 Part de commercialisation en circuits-courts et longs .....                                                                                                                                                         | 25 |
| 1.3.2 Les appellations, marques et réseaux locaux favorisant les circuits courts : 27                                                                                                                                     |    |
| 1.3.3 Les acteurs aval majoritaires : circuits courts et longs .....                                                                                                                                                      | 28 |
| 2. La diversification des productions .....                                                                                                                                                                               | 30 |
| 2.1 Les filières de diversification en cours et en projet sur le territoire .....                                                                                                                                         | 30 |
| 2.1.1 Un contexte favorable à la diversification des exploitations .....                                                                                                                                                  | 30 |
| 2.1.2 Diversification agricole de productions .....                                                                                                                                                                       | 31 |
| 2.1.3 Les nouvelles activités .....                                                                                                                                                                                       | 33 |
| 2.2 Analyse du développement des circuits de proximité et des points de blocage et d'amélioration possible au regard du potentiel du territoire en matière de bassin de consommation et de développement économique ..... | 36 |
| 2.2.1 Les projets identifiés lors des ateliers de territoire .....                                                                                                                                                        | 37 |
| 2.2.2 Résumé des freins, des menaces et des solutions identifiés par les exploitants du territoire .....                                                                                                                  | 42 |
| Conclusions .....                                                                                                                                                                                                         | 45 |



# INTRODUCTION

La Communauté de communes Bassée-Montois a sollicité la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France afin de réaliser une étude sur la diversification des productions agricoles sur son territoire.

Cette étude a pour objet d'analyser le potentiel de diversification des productions agricoles du territoire.

Elle s'inscrit dans, la feuille de route réalisée à la suite de l'atelier des Territoires qui a eu lieu sur la Communauté de communes Bassée-Montois au cours de l'année 2016-2017. Lors de cet atelier, trois réunions de travail ont été organisées au cours desquelles élus et acteurs du territoire se sont rencontrés et ont travaillé ensemble.

Il en est ressorti une volonté de mettre en place des actions en faveur de l'agriculture pour tendre « vers une agrovallée durable » avec notamment une volonté de :

- **participer à la diversification des productions agricoles**, via, par exemple, un outil collectif,
- **trouver des débouchés pour les circuits-courts**, via la création d'un magasin de producteurs,
- **accompagner l'évolution de la filière matériaux-construction**, en promouvant, par exemple, la filière chanvre.

Cf. la feuille de route de l'atelier des territoires : [http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/31046/245191/file/ATBM\\_Feuille%20de%20route\\_16.01.2018\\_version%20interactive.pdf](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/31046/245191/file/ATBM_Feuille%20de%20route_16.01.2018_version%20interactive.pdf)

C'est dans ce contexte que cette étude est en partie financée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Pour réaliser cette étude, des analyses bibliographiques et statistiques de données INSEE et de données internes à la Chambre d'agriculture ont été effectuées.

Une enquête sur la diversification des exploitations a été menée auprès des 181 exploitations du territoire de mars à juin 2019, 21 réponses ont été obtenues. Ces réponses ont été croisées avec les données internes de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France afin d'estimer le potentiel de diversification du territoire.

Le résultat des enquêtes a ensuite été présenté aux exploitants agricoles du territoire, une vingtaine de personnes ont participé et ont pu échanger sur leurs attentes et contraintes pour le développement de projets de diversification. Ces projets ont été affinés lors d'une deuxième réunion de travail, organisée sous la forme d'ateliers thématiques, une dizaine de personnes était alors présente.

**Ainsi, les propositions faites dans cette étude émanent directement de la réflexion menée par les agriculteurs du territoire, elles sont indépendantes des positions et avis de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France.**



*Photo prise lors de la réunion diversification du 5 juin 2019*  
*Crédit photo : Fabienne Oudot – Communauté de communes Bassée-Montois*



*Photo prise lors de l'atelier diversification du mardi 17 septembre 2019*  
*Crédit photo : Fabienne Oudot – Communauté de communes Bassée-Montois*

# 1. LES ESPACES AGRICOLES ET LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

## 1.1 UN TERRITOIRE RURAL

La Communauté de communes Bassée-Montois est un territoire rural qui regroupe 42 communes sur une superficie de 423,41 km<sup>2</sup> et comptabilise un peu plus de 23 000 habitants (source : INSEE, 2016).

Située dans le sud-est de la Seine-et-Marne à la frontière de l'Yonne, l'intercommunalité est composée des communes suivantes :

Baby, Balloy, Bazoches les Bray, Bray-sur-Seine, Cessoy-en-Montois, Chalmaison, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egligny, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Jaulnes, Jutigny, La Tombe, Les Ormes sur Voulzie, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons en Montois, Montigny-le-Guesdier, Montigny Lencoup, Mousseaux-les-Bray, Mouy sur Seine, Moyen sur Seine, Paroy, Passy-sur-Seine, Savins, Sigy, Sognoles en Montois, Saint-Sauveur les Bray, Thenisy, Villenaux, la Petite, Villeneuve les Bordes, Villiers sur Seine, Villuis, Vimpelles.

### 1.1.1 DES ESPACES AGRICOLES PRESERVES

Sur le territoire du Bassée-Montois, 62% des surfaces sont à vocation agricole (59% sur le département de la Seine-et-Marne).

On peut remarquer que seulement 6% du territoire est urbanisé aujourd'hui en Bassée-Montois contre 13% en Seine et Marne. Cela atteste bien du caractère rural du territoire.

|                                                     | Territoire | Seine-et-Marne | Île-de-France |
|-----------------------------------------------------|------------|----------------|---------------|
| <b>Espaces agricoles (%)</b> (Source : MOS 2017)    | 62%        | 59%            | 49%           |
| <b>Espaces forestiers (%)</b> (Source : MOS 2017)   | 24%        | 24%            | 24%           |
| <b>Milieux semi-naturel (%)</b> (Source : MOS 2017) | 3%         | 2%             | 2%            |
| <b>Eau (%)</b> (Source : MOS 2017)                  | 5%         | 1%             | 1%            |
| <b>Espaces urbanisés (%)</b> (Source : MOS 2017)    | 6%         | 13%            | 23%           |

Réalisation : Chambre Agriculture de Région Île-de-France, Source : Mos 2017



# Carte de l'occupation du sol en 2017

## Communauté de communes Bassée-Montois



■ Donnemarie-Dontilly

■ Bray-sur-Seine

### Légende

□ Communes

### Occupation du sol 2017

■ Forêts

■ Milieux agricoles et semi-naturels

■ Eau

■ Urbanisation



0 2.5 5 km



Réalisation : CARIDF, Décembre 2019  
Sources : IGN 2019, SCAN25 2018,  
IAU-IDF



### 1.1.2 DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS AUX POTENTIALITES DE CULTURES VARIEES

La Communauté de communes Bassée-Montois s'insère dans 6 ensembles paysagers (source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne). Ces derniers sont représentés sur la carte page 10, ils sont clairement visibles sur la carte des sols (p.13) et sur celle de l'assolement du territoire (p.9).

#### a. DEUX VALLEES AUX CONTRAINTES PEDO-CLIMATIQUES ET FONCIERES IMPORTANTES

On y trouve deux vallées, caractérisées par leur sensibilité aux inondations et à la sécheresse, en lien avec une faible réserve utile des sols :

**La Bassée** correspond à la vallée de la Seine, elle est caractérisée par un paysage segmenté, où alternent des étendues d'eaux, des exploitations de sablières et des espaces agricoles valorisant les terres alluvionnaires (argiles engorgées et argilo-calcaires). Le parcellaire est morcelé et les parcelles sont de petites tailles. De nombreux échanges à l'amiable ont eu lieu et de nombreux baux précaires existent, notamment au niveau des projets d'exploitations de sablières. Les rotations sont de type colza/blé/orge, avec un nombre important de jachères.

**La Vallée de la Voulzie** découpe le Montois en deux parties. Les coteaux calcaires sont recouverts de peupleraies et de constructions, quelques prairies et des espaces cultivés sont présents en fond de vallée.

#### b. DEUX REBORDS DE PLATEAUX LIMONEUX-CALCAIRES

Les vallées traversent deux rebords de plateaux, caractérisés par une grande variabilité dans la texture de sols. On y trouve essentiellement des limons calcaires à faible réserve utile, entraînant plusieurs contraintes techniques, dont la contrainte irrigation pour la production de cultures à plus forte valeur ajoutée (légumes de pleins champs, maïs, betteraves).

**Le Rebord du Sennonais** est un rebord de plateau caractérisé par une succession de vallons et de crêtes orientés nord-sud entre la Bassée et le plateau du Sennonais. Les villages sont situés au niveau des vallons, les crêtes sont caractérisées par un paysage ouvert cultivé. A l'Ouest, les sols sont homogènes avec exclusivement des limons calcaires. Les rotations sont diversifiées : céréales (blé, orge), oléagineux (colza, tournesol), protéagineux (pois, soja) et betteraves sucrières. A l'Est, la texture des sols est plus variable, avec des limons calcaires, des argilo-calcaires et par endroit des limons argileux engorgés, plus difficiles à travailler. On a donc une plus grande variabilité de cultures : les protéagineux sont plus présents, on trouve également des cultures maraichères et arboricoles (essentiellement des pommes de terre de consommation) et du chanvre au niveau de la commune de Fontaine-Fourches.

**Le Montois** est un rebord de plateau, il est caractérisé par un paysage en balcon et en terrasse. On retrouve des fermes isolées dans ce paysage. Les parcelles sont de tailles moyennes. Les sols sont limoneux, avec principalement des limons calcaires, on trouve également une alternance de limons argileux, limons argileux vrais, de limons battants sains ou engorgés et de limons francs. Par endroit on trouve des sables sains, en prairie ou forêt. Les rotations sont diversifiées : céréales (blé, orge, maïs), oléo-protéagineux (colza, pois, féveroles, soja) et betteraves sucrières.

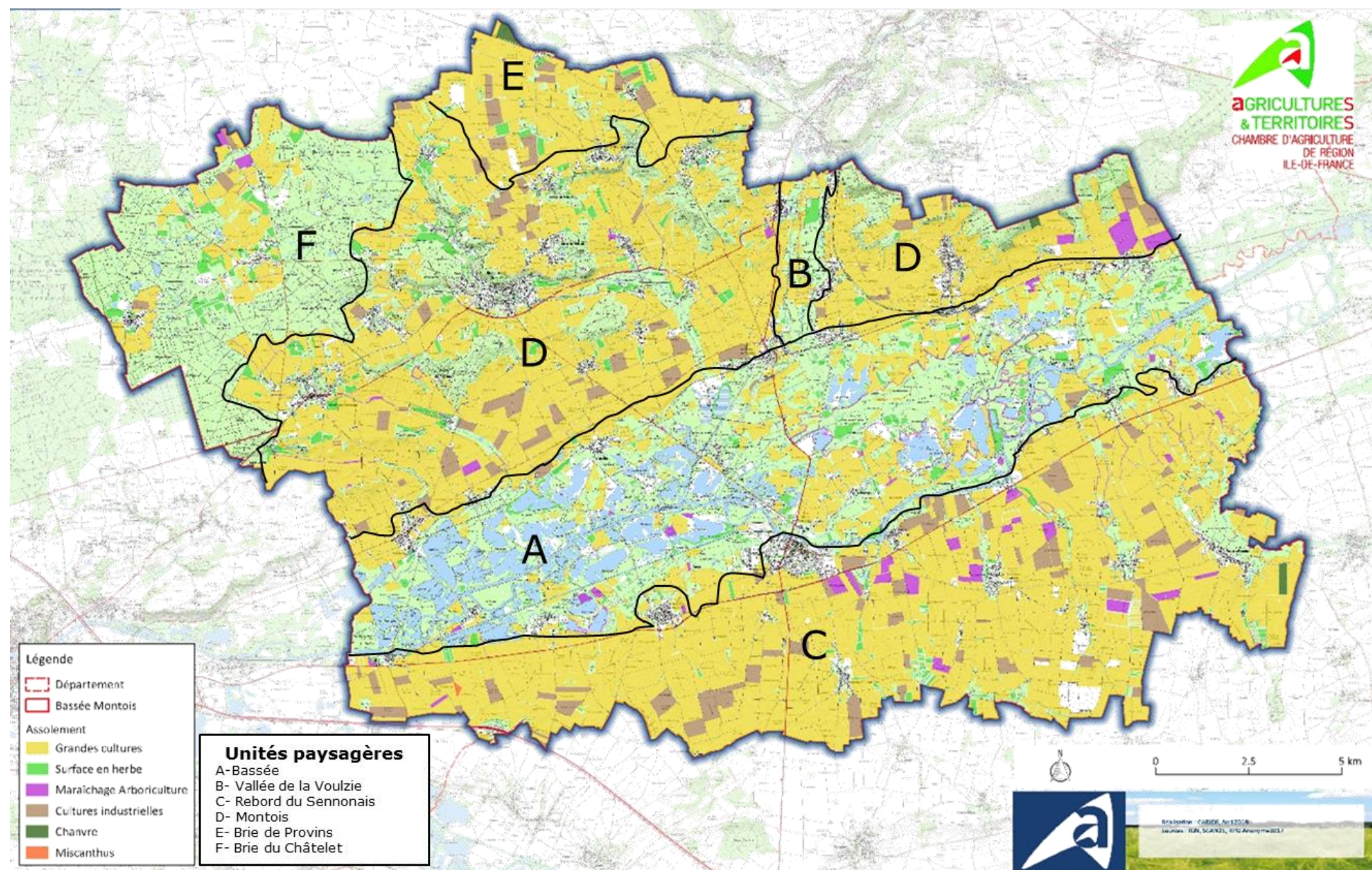
### c. DEUX PLATEAUX AVEC UN FORT POTENTIEL AGRONOMIQUE

Au Nord de la Communauté de communes, sur les communes de Cessoy-en-Montois, Sognolles-en-Montois, Savins et Lizines, on atteint le **plateau de Brie de Provins**. Il est caractérisé par un paysage d'openfields, sans haie, ni boisement. On retrouve de plus grandes parcelles que sur les autres grands ensembles paysagers. Les sols sont limoneux, avec principalement des limons francs et des limons battants engorgés. On trouve une part importante de betteraves et de maïs dans l'assolement. De plus, on trouve une part non négligeable de protéagineux (soja, féverole) et des plantes à fibres (lin, chanvre).

Le **plateau de Brie du Châtelet** est atteint au Nord-Ouest, au niveau des communes de Villeneuve-lès-Bordes, Coutençon et Gurcy-le-Châtel. Il est caractérisé par une forte présence de sables limoneux où s'étendent de grandes surfaces de forêts, des mares et mouillères affleurent au niveau des argiles engorgées. Les espaces agricoles y occupent une place relativement faible, ils sont situés au niveau des limons battants engorgés. Les grandes cultures sont majoritaires, avec des assolements comprenant blé, orge, maïs et protéagineux (pois, féveroles). Les prairies occupent également une place importante.



Carte des unités paysagères sur la carte des assolements





#### d. DESCRIPTIONS DE LA CLASSIFICATION AGRONOMIQUE ET COMPORTEMENTALE DES SOLS DU TERRITOIRE

La Chambre d'agriculture a réalisé un Atlas des sols de la Seine-et-Marne à l'échelle du 50 000ème. Elle a été réalisée à l'aide de sondages à la tarière manuelle effectués en moyenne tous les 25 ha et complétés par des fosses échantillonnées et analysées en laboratoire.

Cet Atlas a été croisé avec la Classification agronomique et comportementale des sols de Seine-et-Marne afin d'en déduire les grands types de sols agronomiques et leurs comportements le plus généralement observé.

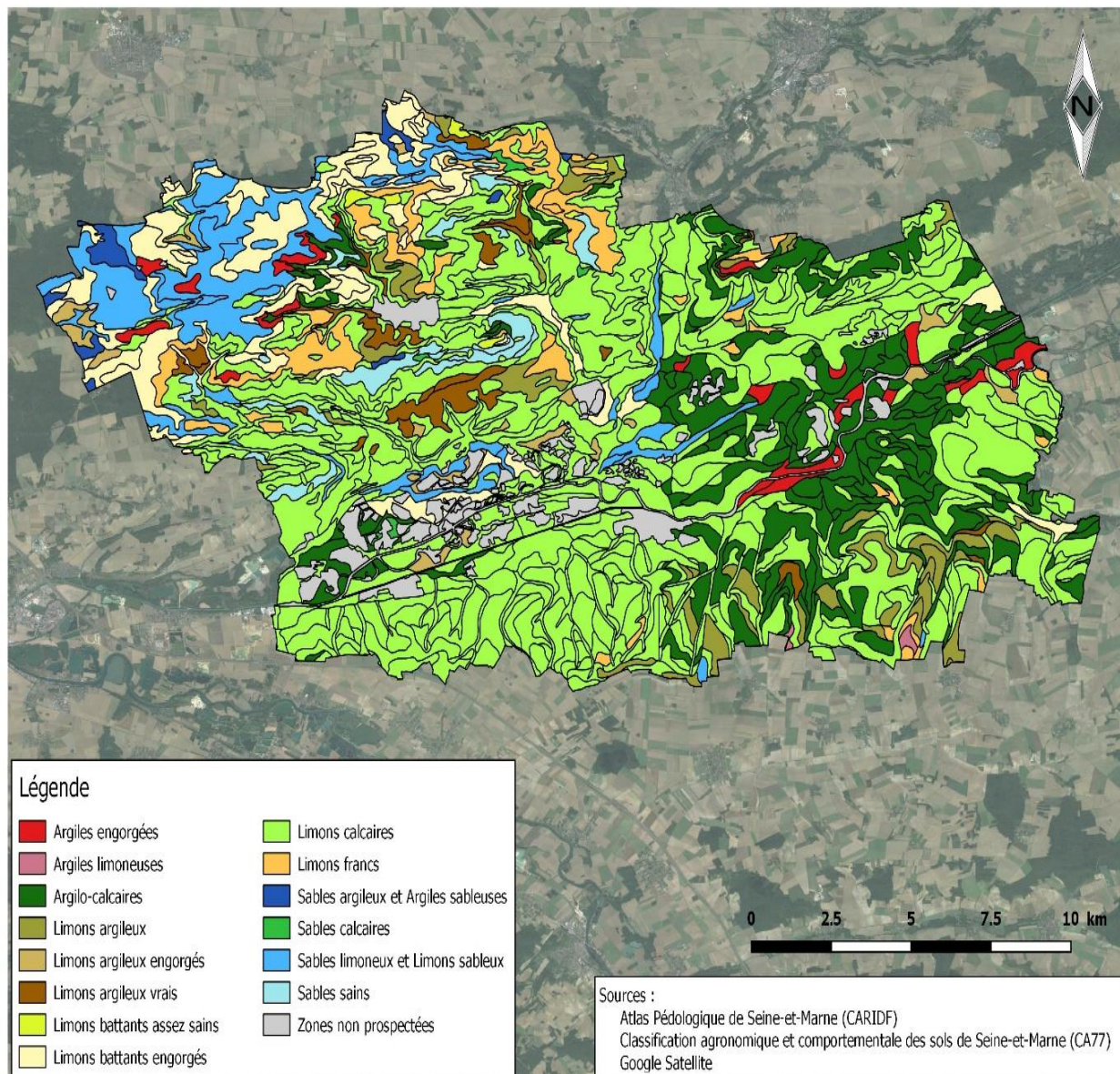
La précision de cette carte est de l'ordre de 500 m environ et n'est donc pas pertinente pour un usage précis (parcelle) mais donne une idée des grands types de sols rencontrés sur un territoire tel que l'intercommunalité.

Les différents types de sols rencontrés sur le territoire sont décrits ci-dessous.

- Limons francs :
  - Sols limoneux, non battants, meubles en surface et très poreux en dessous, profonds.
  - Sols sains à ressuyage précoce et à structure stable.
- Limons battants assez sains :
  - Sols limoneux battants, peu profonds à très profonds.
  - Sols à ressuyage moyen, sensibles à la compaction et à la structure peu stable du fait de la forte proportion de limons.
- Limons battants engorgés :
  - Sols limoneux battants.
  - Sols à engorgement temporaire dû à la pluviométrie, tous les ans proche de la surface, à ressuyage lent.
  - Structure instable du fait de la forte proportion de limons fins et d'argiles de mauvaise qualité.
- Limons argileux vrais :
  - Sols non battants, gonflants, collants à l'état humide, à petits agrégats à l'état sec et qui fleurissent en surface au printemps.
  - Sols non drainés, sains, à ressuyage précoce, mais à période de travail optimal très courte.
  - Sols à argiles de bonne qualité.
- Limons argileux :
  - Sols à limons très fins, qui fleurissent en surface au printemps.
  - Sols à ressuyage moyen à lent.
  - Sols à mauvaise stabilité, à structure fragile, sensibles aux mauvaises conditions de travail.
- Limons argileux engorgés :
  - Sols comprenant beaucoup de limons très fins, sensibles à la battance, qui fleurissent en surface au printemps.
  - Sols à engorgement temporaire proche de la surface, avec une période de travail optimal très courte.
  - Sols à très mauvaise stabilité et se dégradant très vite entraînant des conditions de travail généralement difficiles.

- Argiles limoneuses :
  - Sols collants à l'état humide et qui fleurissent au printemps.
  - Ressuyage moyen à lent.
  - Sols à bonne stabilité et à argiles limoneuses à fort pouvoir de fixation.
- Argiles engorgées :
  - Sols qui fleurissent à la surface au printemps. L'évacuation de l'eau est indispensable mais le drainage est inefficace à cause du plancher argileux. La culture en planche avec fossés d'évacuation est souhaitable.
  - Sols à engorgement temporaire proche de la surface et à ressuyage très lent. Les argiles sont collantes et gonflantes.
- Argilo-calcaires :
  - Sols à argiles calcaires, collants à l'état humide et ayant tendance à se souffler, parsemé de cailloux ou graviers calcaires.
  - Ressuyage moyen à lent et bonne stabilité structurale.
  - Sols à encroûtement de la matière organique par précipitation du calcaire actif.
- Limons calcaires :
  - Limons carbonatés, non battants, poreux, meubles et de profondeur variable.
  - Ressuyage moyen et bonne stabilité structurale.
- Sables calcaires :
  - Sables carbonatés, meubles et profonds.
- Sables sains :
  - Sols très séchants, non drainés.
  - L'épaisseur de sable peut être très importante.
  - Sols à ressuyage rapide mais pas ou très peu de cohésion entre les éléments sableux.
- Sables argileux & argiles sableuses :
  - Sols collants à l'état humide.
  - Sols à engorgement hivernal, avec présence d'un horizon réductique bleu, le « gley ».
  - Sols à mauvaise stabilité structurale : prise en masse sous l'effet de l'engorgement hivernal et pas d'amélioration en séchant. Dès la réhumectation de fin d'été, la structure s'effondre.
  - Argiles de qualité moyenne à mauvaise.
- Sables limoneux & limons sableux :
  - Sables avec une faible quantité d'argile, sur fond imperméable.
  - Sols à engorgement hivernal et à ressuyage lent, voire très lent.
  - Sols à mauvaise stabilité structurale : ils prennent en masse suite à l'engorgement hivernal et se tassent sous l'effet des pluies et de l'irrigation.
  - Sols comprenant une faible quantité d'argile de qualité médiocre.

## Carte des sols du territoire





### 1.1.3 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

L'évolution historique de l'agriculture en Bassée-Montois se retrouve plus largement en Ile-de-France, elle est fortement liée aux grandes évolutions socio-économiques du territoire.

Au fil des siècles, s'est constitué un riche patrimoine de corps de ferme organisés en cour fermée ouvrant par un porche et construits en moellons de calcaire, de meulière ou de grés et couverts de tuiles plates.

Les vignes, qui parsemaient le paysage, disparaissent dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée du phylloxera. Elles ne seront pas replantées par la suite du fait de la mise en concurrence du territoire francilien, par le développement du transport fluvial et l'arrivée des voies de chemins de fer, avec d'autres régions françaises ayant un meilleur potentiel productif.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'après-guerre, l'Europe doit se reconstruire et augmenter son potentiel de production alimentaire. L'agriculture connaît alors une révolution avec la moto-mécanisation des exploitations.

A partir des années 1960 et 1970, l'élevage est de moins en moins rentable pour les exploitations. Il demande notamment des investissements importants pour la mise aux normes des bâtiments. L'élevage va donc progressivement disparaître des exploitations au profit des grandes cultures. Cependant, le territoire du Bassée-Montois est caractérisé par un grand nombre de prairies humides et par la présence d'une tradition fromagère forte, avec les fromages de Brie. Leur reconnaissance sous l'AOP Brie de Melun et Brie de Meaux en 1980, va donc favoriser le maintien de certaines exploitations laitières.

Egalement, les productions maraîchères et arboricoles qui se trouvaient autour des villages, vont progressivement disparaître avec la concurrence de Rungis, le déplacement de la main d'œuvre vers l'industrie et l'urbanisation.

La majorité des exploitations, poussées par la politique agricole commune, va se spécialiser en grandes cultures. Les progrès de la motorisation vont leur permettre de réduire la main d'œuvre et de s'agrandir. Sur la Communauté de communes, entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de presque la moitié, passant de 353 à 194 exploitations (source : Agreste – RGA). Ces dernières sont donc passées d'une surface agricole utile (SAU) moyenne de 70 ha, à une SAU moyenne de 124 ha.

L'évolution des modes de production et de la taille des engins agricoles a entraîné l'inutilisation de nombreux bâtiments, la destruction de porches et la création de nouveaux accès. Parallèlement, les constructions neuves répondant mieux aux besoins sont venues souvent rompre le plan traditionnel en cour fermée.

Aujourd'hui, le secteur agricole fait face à de nouveaux enjeux (PAC, contraintes environnementales et d'aménagement du territoire, etc.). Dans ce contexte, un grand nombre d'exploitations se tourne vers des activités de diversification.

#### 1.1.4 ELEMENTS DE PATRIMOINE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE (PRODUCTION IDENTITAIRE, BATI, ESPACES A VALEUR PATRIMONIALE)

Les fermes du territoire sont caractéristiques de l'architecture briarde du XVII<sup>ème</sup> ; elles sont organisées en cour carrée (cf. figure suivante), possèdent une grange, une écurie et le logis, parfois l'on trouve également une bergerie. La grange est le bâtiment principal, leur nombre et leur volume permet de caractériser l'importance historique de la ferme. C'est généralement ce bâtiment qui est reconverti en site d'accueil du public.

Les fermes d'origine seigneuriale ou ecclésiastique sont généralement fortifiées, avec des fossés, douves et tours d'angle. Certaines possèdent également de très beaux pigeonniers (Goreau, 2009).

Ces fermes représentent des éléments de patrimoine agricole sur le territoire. Cependant, elles sont peu adaptées au mode de production actuel, un certain nombre est donc laissé à l'abandon. Les propriétaires, souhaitant rénover ces anciennes fermes, font généralement face à des freins financiers, réglementaires et techniques les limitant dans leurs projets (Goreau, 2009).

On pourra également citer la halle au blé de Bray-sur-Seine comme éléments de patrimoine agricole sur le territoire. Reconstituée en 1841 et rénovée en 2005, cette halle était à l'origine un marché aux céréales et aux animaux. Aujourd'hui elle accueille le marché de Bray-sur-Seine les vendredis matins.



LA HALLE AU BLE DE BRAY-SUR-SEINE UN JOUR DE MARCHÉ – SOURCE : CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE, 2009

## 1.2 LES PRODUCTIONS AGRICOLES

### 1.2.1 UNE MAJORITE DE CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX, UNE PRESENCE SIGNIFICATIVE DE SURFACES EN HERBE ET UNE PRODUCTION FAIBLE DE FIBRE VEGETALE ET CULTURES LEGUMIERES ET FRUITIERES.

Le territoire de la Communauté de Communes du Bassée-Montois, compte 24 884 ha de surfaces agricoles déclarées au titre de la PAC.

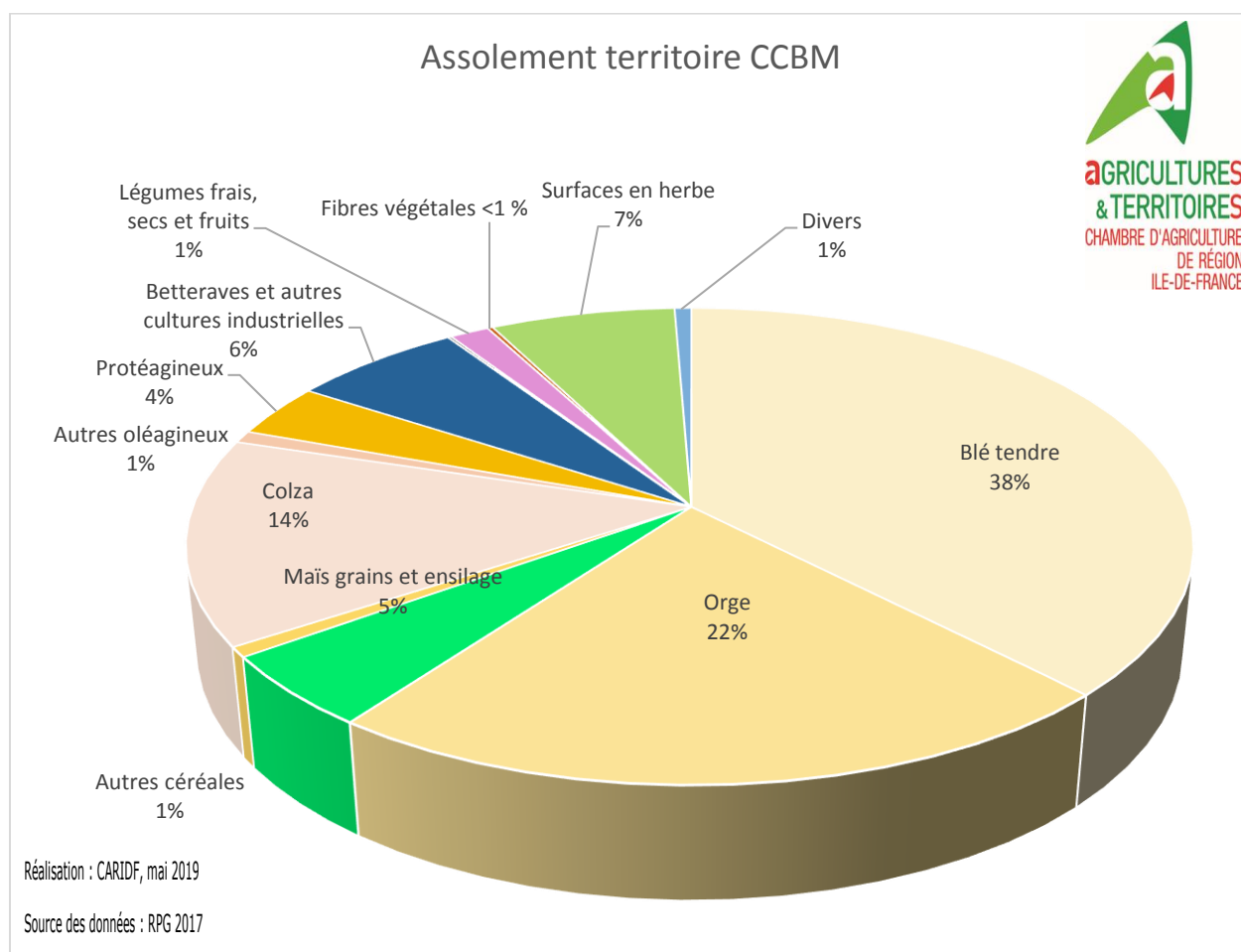
On y trouve essentiellement des céréales et des oléo-protéagineux (84 % de l'assolement), dont 90 ha de soja et 120 ha de tournesol.

On trouve également 6% de betteraves et autres cultures industrielles (moutarde : 5 ha ; plantes aromatiques : 2 ha).

La production de fibres végétales est plutôt faible (lin fibres : 32 ha ; chanvre : 42 ha ; miscanthus : 7 ha).

Les surfaces en herbe sont plutôt importante et correspondent à 7% de l'assolement, dont 57 % correspond à des surfaces « gelées » et le reste est destiné à l'élevage.

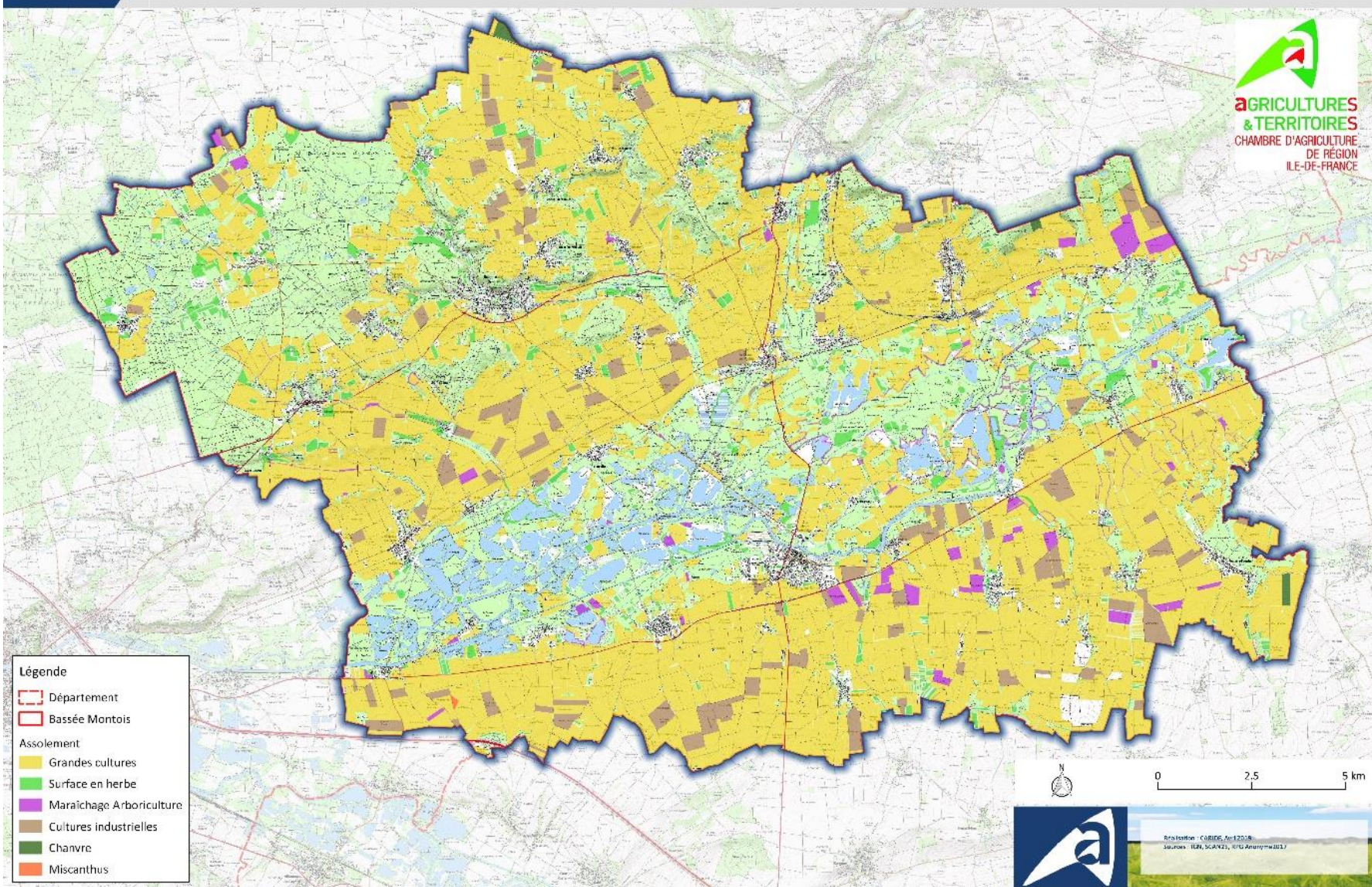
Enfin 1 % du territoire est destiné à la production de légumes et fruits, soit 368 ha.



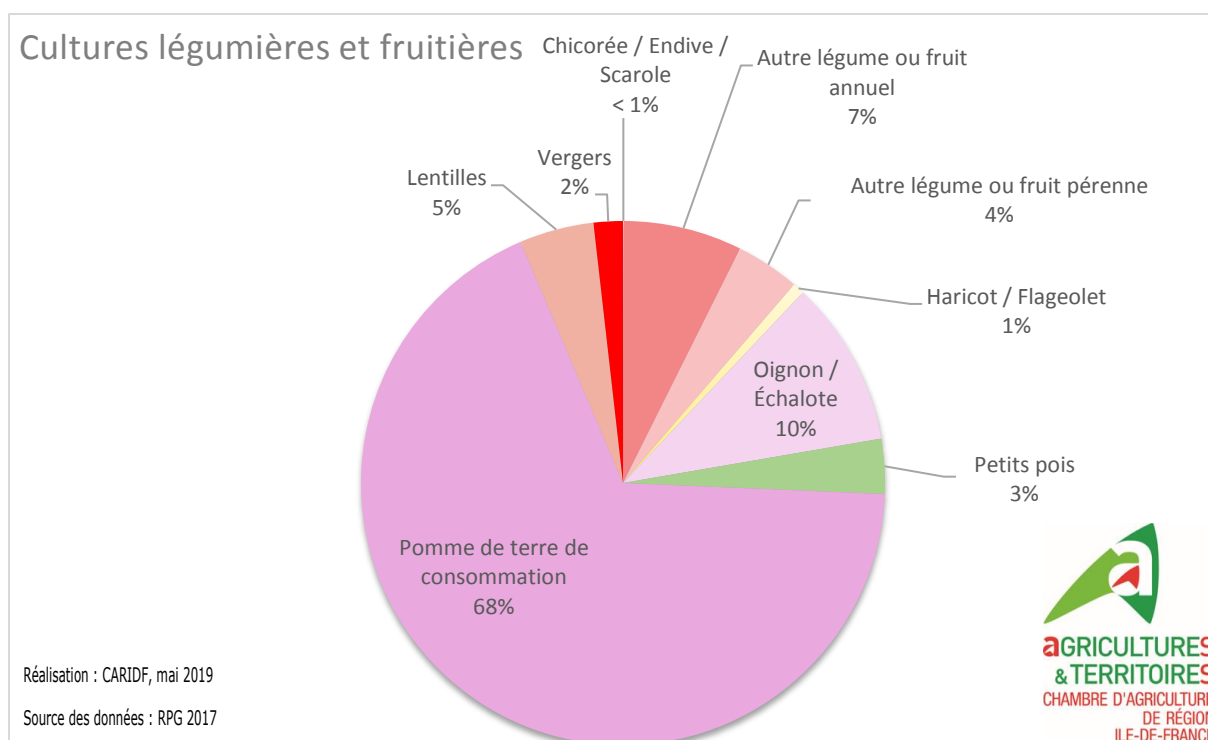




## CARTE ASSOLEMENT SUR LE TERRITOIRE



La répartition des types de cultures légumières est présentée dans le graphique suivant.





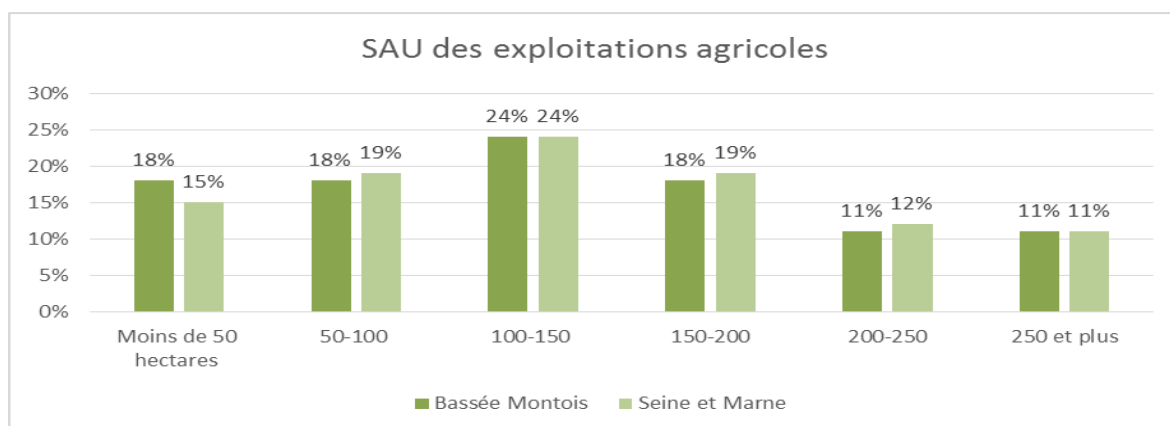
## 1.2.2 CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE

Le territoire compte 24 940 ha de terres agricoles. Les grandes cultures occupent la majeure partie de la superficie.

181 exploitations agricoles y ont leur siège, et 293 exploitations cultivent sur le territoire (pour au moins un îlot PAC sur la Communauté de communes).

### a. UNE SUPERFICIE AGRICOLE MOYENNE INFÉRIEURE À CELLE DU DÉPARTEMENT

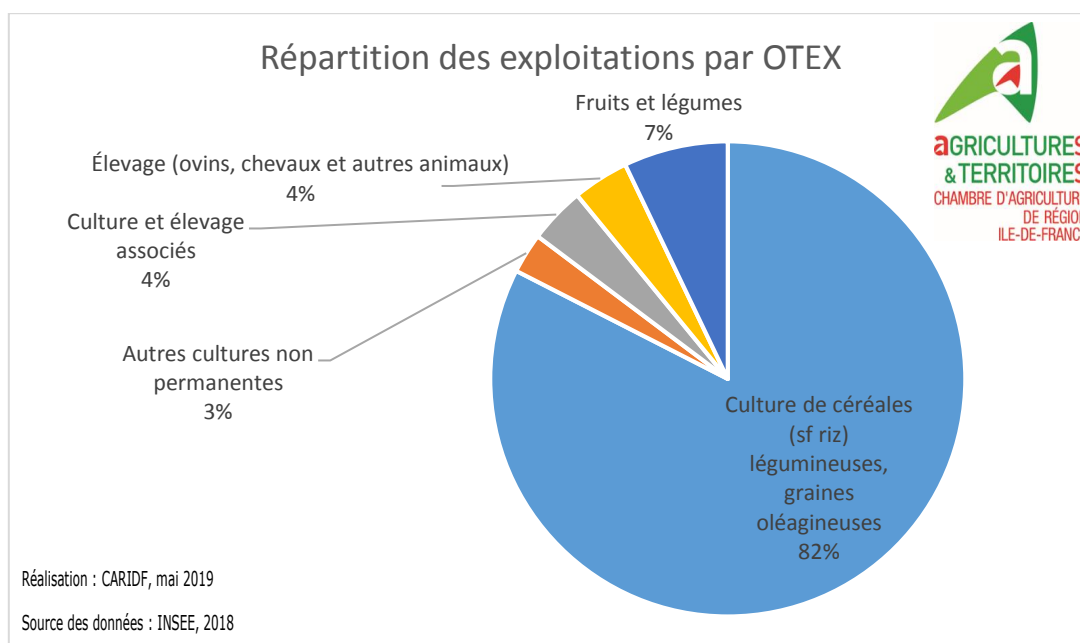
Les exploitations ont une superficie agricole utile moyenne de 136 ha, ce qui est moins élevé que dans le département de Seine-et-Marne où la moyenne est de 145 ha.



Réalisation : Chambre d'agriculture de Seine et Marne, 2017

### b. DES EXPLOITATIONS ORIENTÉES PRINCIPALEMENT VERS LES GRANDES CULTURES

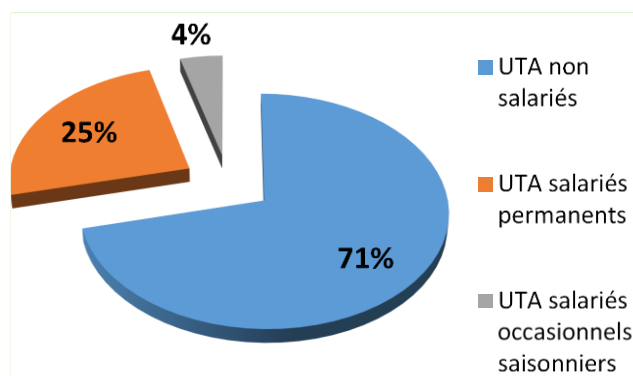
Les exploitations du territoire sont majoritairement orientées en grandes cultures (82% des exploitations). À noter que 8% des exploitations agricoles du territoire ont pour activité principale l'élevage (contre 11 % en Seine-et-Marne. 7 % sont spécialisée, contre 6,5 % en Seine-et-Marne : maraîchage, arboriculture, horticulture-pépinière.



### c. DES EXPLOITANTS PLUTOT AGES EMBAUCHANT EN MOYENNE MOINS D'UN SALARIE

D'après l'INSEE (emploi au lieu de travail en 2013 – mise à jour juin 2016), le territoire offre 309 emplois dans la sphère agricole : il compte 180 agriculteurs-exploitants, 13 artisans-commerçants-chefs d'entreprises et 69 salariés dont 47 ouvriers agricoles.

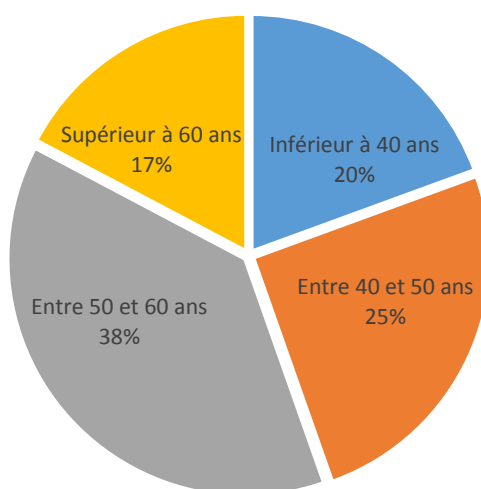
Emploi dans les exploitations agricoles



Source : INSEE

Tout comme en région, les chefs d'exploitations sont relativement âgés sur le territoire. Seulement 20 % ont moins de 40 ans, ce sont eux qui s'orienteront majoritairement vers des activités de diversification des productions. 17% des exploitants ont plus de 60 ans et risquent de partir en retraite dans les 5 années à venir. Les questions de reprises et de successions n'ont pas été étudiées, cependant, leurs départs en retraite sera probablement synonyme d'agrandissement d'exploitations déjà existantes ou d'installation de jeunes agriculteurs.

Répartition de l'âge des exploitants en Bassée-Montois

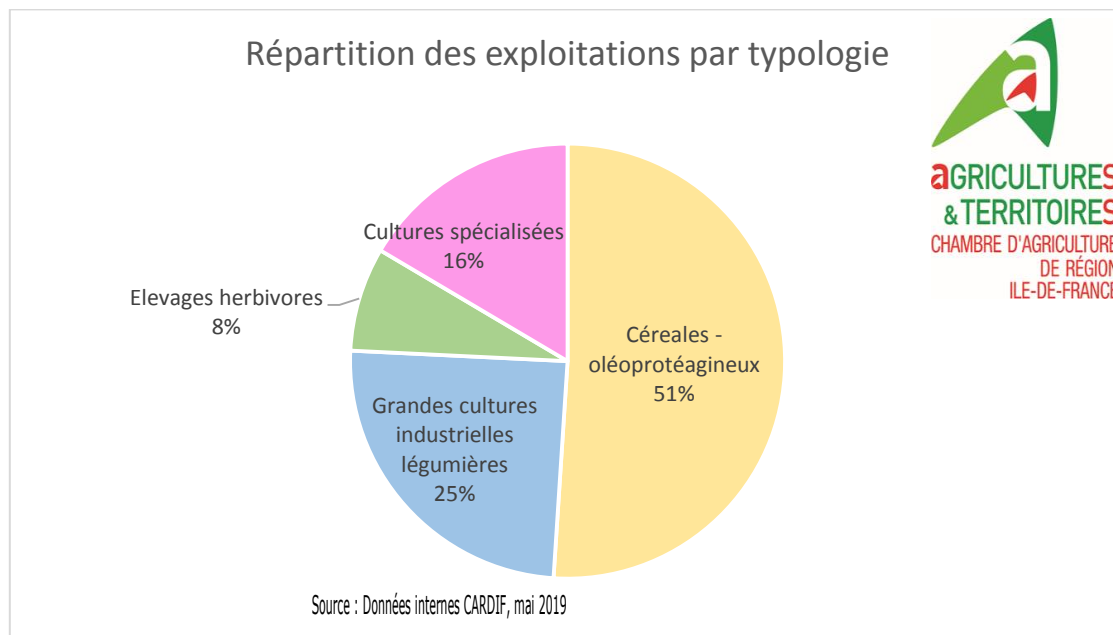


Source : Données internes CARDIF, mai 2019



### 1.2.3 TYPOLOGIES D'EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LEUR SYSTEME PRODUCTIF

La typologie OTEX ne renseigne pas sur l'ensemble des activités des exploitations agricoles, mais seulement sur les activités principales. En mettant à jour la typologie INOSYS de 2014 avec les données internes de la Chambre d'agriculture et les résultats de l'enquête menée de mars à juin 2019, nous avons pu distinguer des typologies d'exploitations de manière plus précise.



Parmi les exploitations dont l'OTEX est la culture de céréales, de légumineuses, de graines oléagineuses, on différencie deux grands types d'exploitations :

#### a. UNE MAJORITE SPECIALISEES EN CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX :

Exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (plus de 90 % de leur surface agricole). Les têtes d'assolement sont restreintes : colza puis maïs et/ou protéagineux.

Ces exploitations ne possèdent pas d'atelier bovin ou ovin significatif.

La SAU oscille en moyenne autour de 115-120 ha et les surfaces en herbe (prairies et gel des terres) sont faibles : moins de 5 % de la SAU.

#### b. UN QUART EN GRANDES CULTURES INDUSTRIELLES LEGUMIERES :

Exploitations spécialisées en grandes cultures : céréales, oléo-protéagineux et cultures industrielles (principalement betteraves, légumes de plein champ, cultures fibres), ces dernières représentent presque 20 % de la SAU en moyenne.

Plus diversifiées, elles offrent des têtes d'assolement plus variées, d'abord betteraves, puis colza et à un degré moindre, légumes de plein champ ou cultures à fibres (lin, chanvre). Ces exploitations ont généralement une capacité d'irrigation.

Ces exploitations sont généralement plus grandes (160-170 ha en moyenne, et pouvant aller jusqu'à plus de 300 ha).

Sur le territoire, on trouve également des exploitations tournées vers l'élevage et les cultures spécialisées :

### c. QUELQUES ELEVAGES HERBIVORES :

Exploitations avec un atelier de production bovine ou ovine significatif :

- en moyenne 55 vaches laitières
- et/ou 35 vaches allaitantes.

La part consacrée aux fourrages (prairies et fourrages annuels) représente plus du 1/4 de la SAU. Cependant, et pour l'essentiel d'entre-elles, la production de céréales-oléo-protéagineux reste importante (70% de la SAU en moyenne).

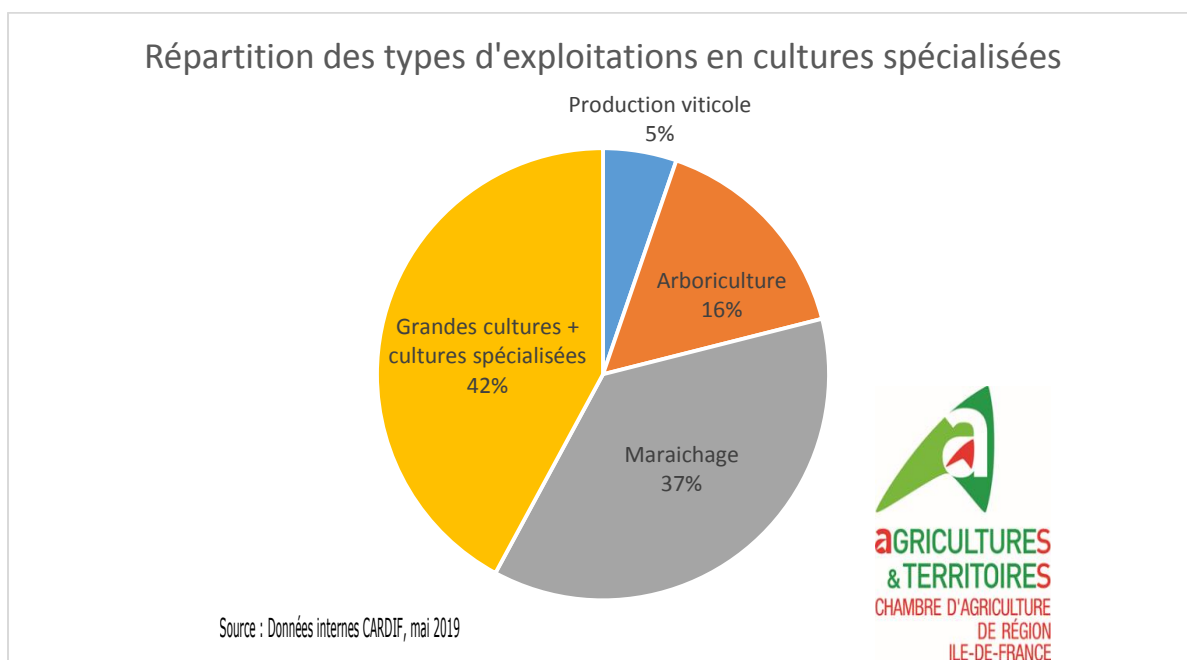
Parmi ces exploitations :

- ❖ 3 ont pour OTEX les grandes cultures avec un atelier vaches laitières ou vaches allaitantes,
- ❖ 7 sont en cultures et élevage associé (dont deux produisent des ovins),
- ❖ 4 sont spécialisées dans l'élevage de chevaux et autres équidés,
- ❖ 1 est spécialisée dans l'élevage caprin.
- ❖ 3 exploitations ont pour projet de développer l'élevage ovin.

### d. LES EXPLOITATIONS SPECIALISEES :

Les exploitations spécialisées sont très variées :

- ❖ 2 exploitations viticoles,
- ❖ 2 exploitations ayant pour projet de développer les champignons en AB
- ❖ Plusieurs exploitations produisant des cultures maraîchères sous abris, des légumes de plein champ ou de l'arboriculture.



## e. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN AUGMENTATION SUR LE TERRITOIRE

### Etat des lieux :

Sur les 181 exploitations que compte le territoire, 14 sont en agriculture biologique, ou en cours de conversion, ce qui représente une superficie totale de 855 ha soit moins de 4% des surfaces (équivalent à l'Île-de-France).

**Orientation principale des exploitations en AB ayant leur siège sur le territoire**

|                                                    |           |               |
|----------------------------------------------------|-----------|---------------|
| Grandes cultures                                   | 7         | 775 ha *      |
| Polyculture-élevage                                | 1         | 50 ha         |
| Maraîchage et plantes aromatiques et arboriculture | 6         | 30 ha         |
|                                                    | <b>14</b> | <b>855 ha</b> |

*\* les surfaces ne concernent que 6 exploitations : une exploitation a son siège d'exploitation sur le territoire, mais l'ensemble de ses parcelles sont dans l'Yonne.*

### Atouts et opportunités identifiés au développement de ces activités :

- ❖ Economique : en agriculture biologique, le marché est plus stable et plus rémunérateur, les aides PAC sont plus importantes,
- ❖ L'agriculture biologique véhicule une bonne image sociétale.

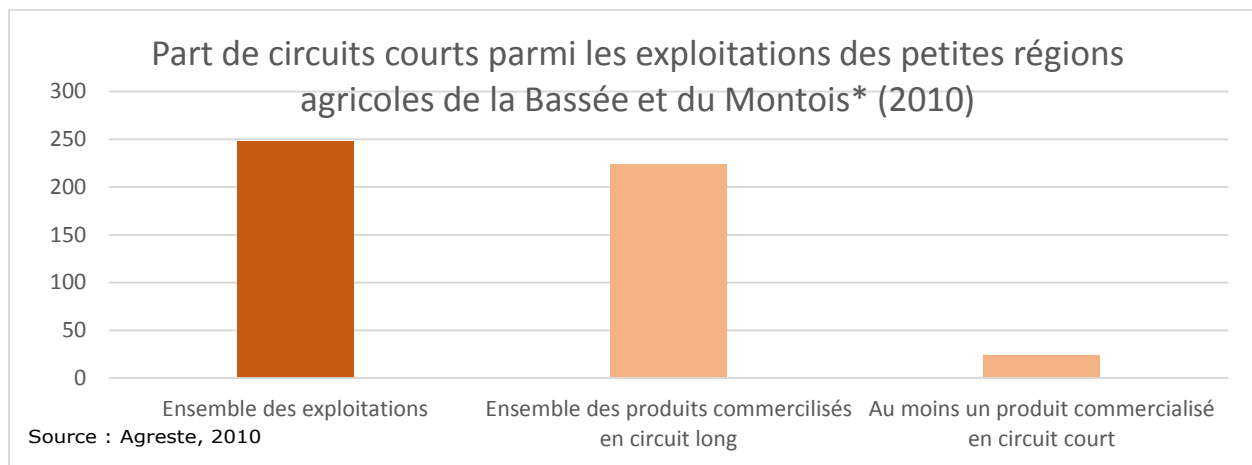
### Freins au développement de ces activités :

- ❖ Gestion de la trésorerie : baisse de rendements les premières années, délais long de paiement des aides PAC,
- ❖ Contraintes dans la gestion adventices.



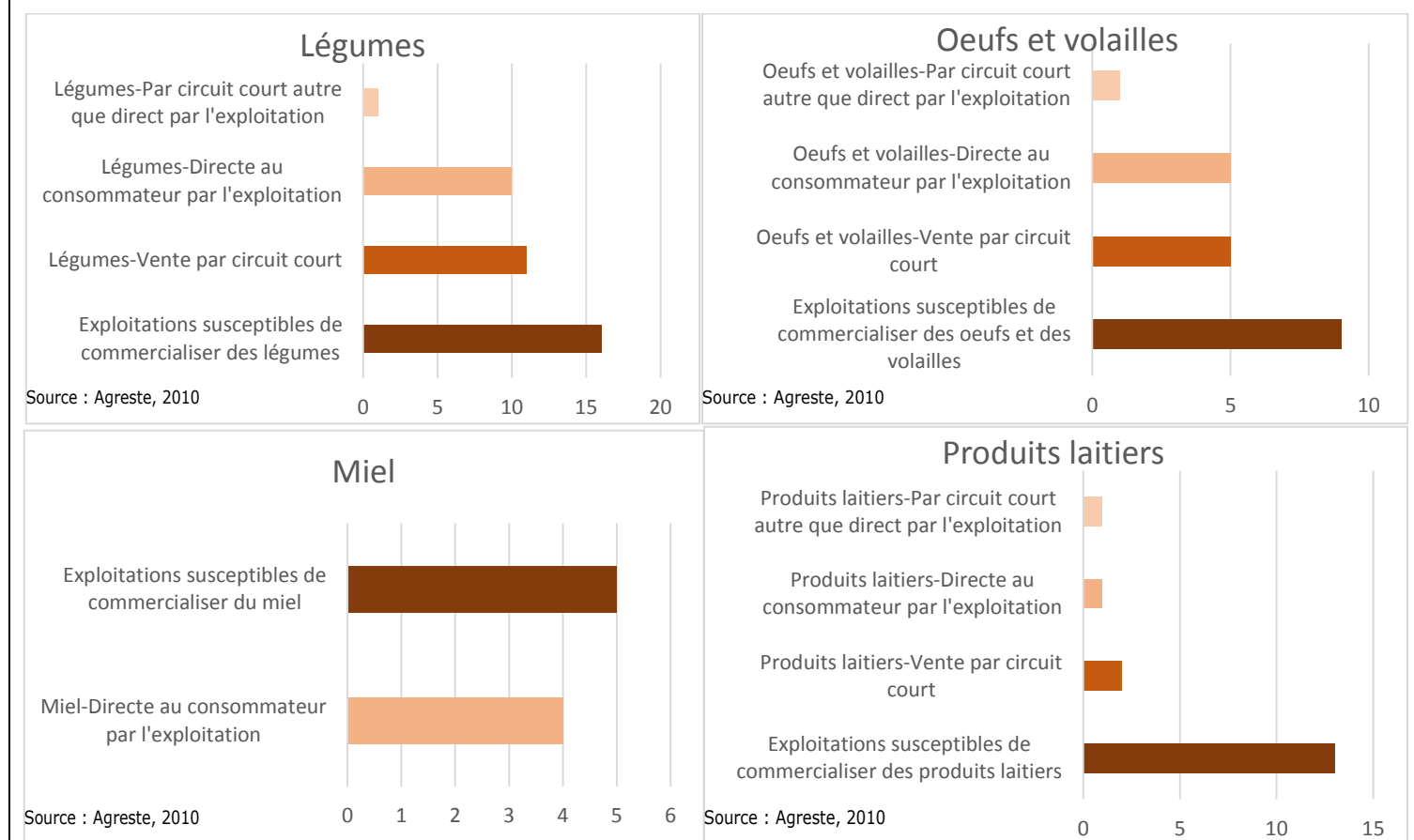
## 1.3 FILIERES DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION EXISTANTES ET EN PROJET

### 1.3.1 PART DE COMMERCIALISATION EN CIRCUITS-COURTS ET LONGS



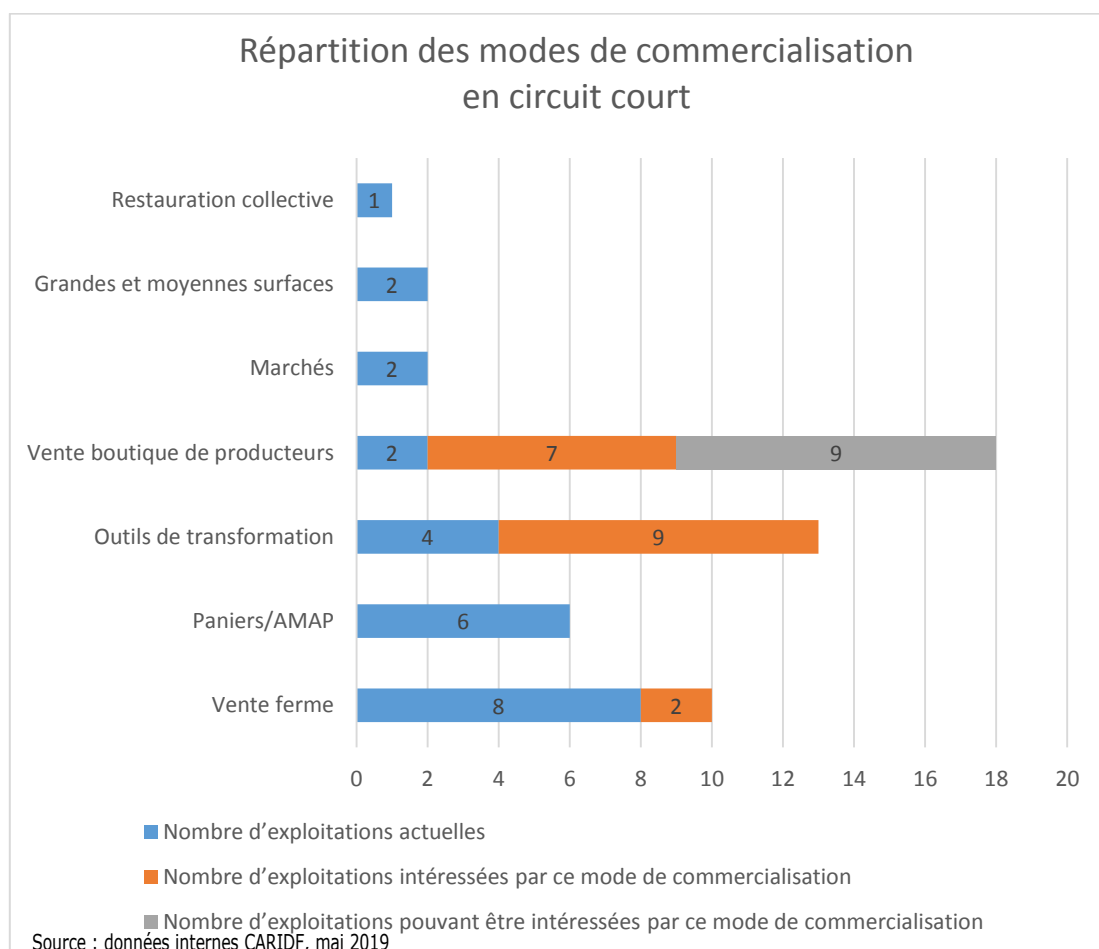
\*Terminologie employée par l'Agreste dans le cadre du recensement général agricole de 2010

#### Nombre d'exploitations commercialisant en circuits-courts par type de production



D'après l'enquête menée par la CARIDF sur le territoire, 16 exploitations agricoles ont été identifiées comme commercialisant en circuit court.

Le croisement des données de l'enquête, avec celles internes à la Chambre d'agriculture, a permis d'identifier les différents modes de commercialisation en circuit court sur le territoire, ainsi que les projets des exploitations (cf. graphique suivant).



### 1.3.2 LES APPELLATIONS, MARQUES ET RESEAUX LOCAUX FAVORISANT LES CIRCUITS COURTS :

Le territoire de la Communauté de communes Bassée-Montois compte 2 AOP et 4 marques locales. Ces dernières permettent de faire reconnaître l'origine des produits aux consommateurs.



- 2 AOP sur le territoire :
- ❖ **AOP Brie de Melun**
  - ❖ **AOP Brie de Meaux**



**Bienvenue à la Ferme** une marque et un réseau régional de vente directe coordonné par les Chambres d'agriculture. Elle permet de donner une visibilité aux exploitations agricoles, via une signalisation et le référencement sur un site internet. La Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France organise chaque année, la balade du goût qui permet aux consommateurs de découvrir près de 100 fermes d'Île-de-France.

1 agriculteur adhérent sur le territoire de la CCBM



**Produit en Île-de-France**, une marque régionale portée par Île-de-France Terre de saveurs. Elle permet de garantir l'identité régionale des produits. Elle donne plus de visibilité aux produits franciliens, notamment ceux commercialisés en grandes et moyennes surfaces

5 agriculteurs adhérents sur le territoire de la CCBM



**Agneau des Bergers d'Île-de-France** une marque régionale :  
1 agriculteur adhérent sur le territoire de la CCBM



**Nos bovins d'Île-de-France** une marque régionale

**Viticulteurs d'Île-de-France** une marque régionale en cours de création



**Gîtes de France** un réseau, une marque et un label d'hébergement :  
6 exploitations agricoles adhérentes



**Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) :**  
un réseau d'associations et une marque française.

- 2 AMAP sont présentes sur le territoire de la CCBM :
- Les Pâtisseries du Montois : La halle, 77520 Donnemarie-Dontilly
  - Courgette rieuse : Distribution Nogent-sur-Seine, Bray-sur-Seine, et Toussacq

### 1.3.3 LES ACTEURS AVALS MAJORITAIRES : CIRCUITS COURTS ET LONGS

#### a. LES TRANSFORMATEURS, COOPERATIVES ET NEGOCIANTS :

| Domaine d'activités            | Acteurs                                    | Communes                              | Détail productions                                                                              |
|--------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coopérative, Négociants</b> | Vivescia                                   | Mouy-sur-Seine                        | Céréales, oléo-protéagineux                                                                     |
|                                | Soufflet                                   | Nogent-sur-Seine                      |                                                                                                 |
|                                | Cristal Union<br>Tereos<br>Lesaffre frères | Corbeilles-en-Gâtinais<br>-<br>Nangis | Betteraves sucrières                                                                            |
|                                | Coopérative bio d'Île-de-France            | -                                     | Productions bio : faciliter l'accès des produits bio francilien pour la restauration collective |
| <b>Fromageries</b>             | Fromagerie de Juchy                        | Lizines                               | Fabrication de fromage et affinage                                                              |
|                                | La Ferme de Sigy                           | Sigy                                  | Fabrication de yaourts et fromages                                                              |
|                                | La Ferme des Petits Bois                   | Montigny-Lencoup                      | Fabrication de yaourts et fromages                                                              |
| <b>Moulins</b>                 | EARL Chaillois Game                        | Thénisy                               | Farine de blé meunier, huilier                                                                  |
|                                | Les Champs des Possibles                   | Villenauxe-la-Petite                  | multiples                                                                                       |
| <b>Volailles</b>               | DUC                                        | Gouaix                                | Produits à base de volaille française                                                           |
| <b>Biomasse</b>                | BES 77                                     | Episy                                 | Miscanthus                                                                                      |
|                                | Planète chanvre                            | Aulnoy                                | Chanvre                                                                                         |

#### b. LES MARCHES

- ❖ Le marché de Bray-sur-Seine a lieu chaque vendredi matin, place de la Halle et rue grande.
- ❖ Le marché de Donnemarie-Dontilly a lieu chaque lundi matin, place du marché, rue du four et place des jeux.



### c. LES ENTREPRISES S'APPROVISIONNANT EN DIRECT ET BOUTIQUES DE PRODUCTEURS

- ❖ « La ruche qui dit oui ! », une entreprise commerciale de mise en relation des producteurs et consommateurs. Une « ruche qui dit oui ! » est en cours de construction à Donnemarie-Dontilly, aucun agriculteur adhérent pour l'heure.
- ❖ 2 exploitants ont indiqués travailler avec les GMS : le supermarché bi1, Carrefour et Leclerc.
- ❖ En ce qui concerne la vente en boutique de producteurs, 2 exploitations vendent déjà en boutique de producteurs.

### d. FILIERE D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Une seule exploitation a indiqué travailler avec la restauration collective.

L'approvisionnement de la restauration collective soulève des freins liés aux prix bas et à des contraintes logistiques.

Par ailleurs, ce marché est généralement peu pertinent pour les exploitations agricoles de petite surface ayant une main d'œuvre importante. Ces petites exploitations ont plutôt intérêt de privilégier la vente directe, les marchés et les points de vente collectifs qui sont plus adaptés à leur système de production et qui seront généralement plus rémunérateurs.

Ainsi, la culture de légumes de plein champ est la plus adaptée à la vente en restauration collective, ce qui peut s'inscrire dans la diversification des exploitations en grandes cultures.

## 2. LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

### 2.1 LES FILIERES DE DIVERSIFICATION EN COURS ET EN PROJET SUR LE TERRITOIRE

#### 2.1.1 UN CONTEXTE FAVORABLE A LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS

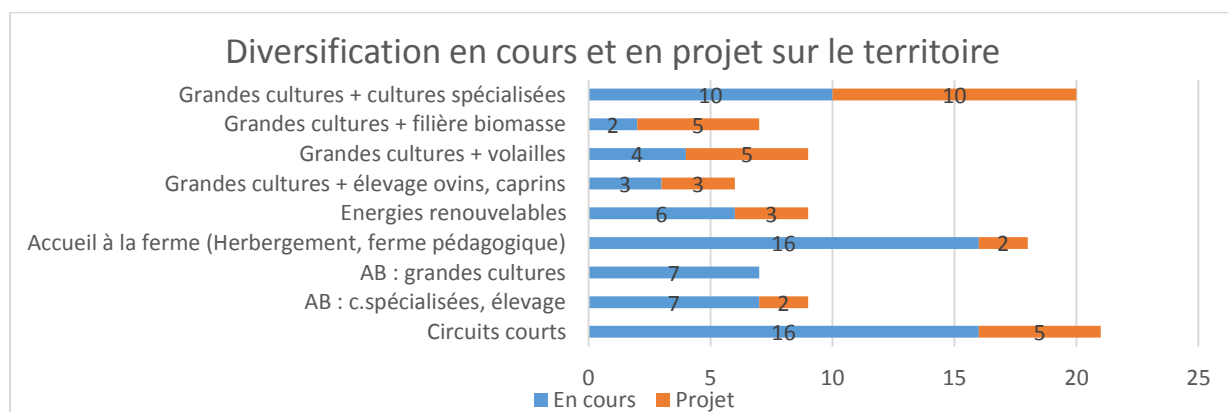
Sur le territoire du Bassée-Montois, tout comme à l'échelle régionale, on observe depuis quelques années une diversification des exploitations en grandes cultures. Cette tendance est liée à la conjoncture actuelle de baisse des cours des céréales et des aides PAC, ainsi qu'aux baisses de rendements enregistrées suite aux différentes catastrophes climatiques survenues en Ile-de-France (inondations de 2016 et 2018, sécheresse de l'été 2018). La demande en produits locaux est également de plus en plus présente de la part des consommateurs, avec notamment, la loi Agriculture alimentation du 30 octobre 2018, imposant au moins 50 % de produits labélisés ou issus des circuits courts et 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Les caractéristiques propres du Bassée-Montois, dans le contexte socio-économique actuel, sont également favorables à la diversification des exploitations :

- Un contexte pédo-climatique difficile, avec une sensibilité à la sécheresse et aux inondations, entraînant une forte variabilité de rendements et des contraintes techniques pour les grandes cultures.
- La présence des AOP Brie de Meaux et Brie de Melun représentant un atout pour les exploitations laitières du territoire, ainsi que pour la filière protéique (colza, soja, luzerne), en lien avec un cahier des charges demandant une autonomie dans l'alimentation du bétail.
- La proximité de bassins de consommation importants est également favorable à la diversification des productions agricoles.

A l'échelle de l'exploitation, trois types de diversification ont été définis :

- Une diversification agricole des productions,
- Une diversification des activités,
- Une diversification des circuits de commercialisation.



## 2.1.2 DIVERSIFICATION AGRICOLE DE PRODUCTIONS

### a. DES FILIERES EMERGEANTES EN GRANDES CULTURES :

La majorité des agriculteurs du territoire ont pour orientation économique principale les grandes cultures. Compte tenu du contexte actuel difficile pour ces derniers, ils souhaitent identifier de nouvelles filières porteuses et nécessitant peu de modification dans l'organisation du travail pour sécuriser les revenus.

Dans ce cadre, les agriculteurs sont nombreux à identifier de nouveaux marchés, lors des enquêtes et ateliers menés sur le territoire les principales filières qui ont été discutées sont les suivantes :

- La **luzerne**,
- Les **lentilles** et autres légumes secs,
- Le **soja**,
- Les **légumes de plein champ** (cf. point b. ci-dessous),
- Le chanvre et le lin finalement écartés des discussions.

Lors des ateliers, les exploitants ont exprimé un besoin en outils de triage/conditionnement/transformation pour ces filières.

#### **Atouts et opportunités identifiés au développement de filières grandes cultures**

- ❖ Une volonté exprimée pour cultiver de nouvelles cultures,
- ❖ Le soja, une culture en plein essor sur le territoire,
- ❖ Une « charte soja Île-de-France », lancées en novembre 2018 par Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales,
- ❖ La diversification vers les légumes secs ne nécessite pas d'investissements importants au niveau de l'exploitation agricole, notamment dans l'achat de matériels agricoles,
- ❖ Des terres agricoles sur lesquelles il est possible de cultiver du soja et des légumes secs.

#### **Freins au développement de filières grandes cultures**

- ❖ Le soja et les légumes de plein champ sont conditionnés à l'irrigation des terres (60 irrigants),
- ❖ Méconnaissance des débouchés (quel potentiel pour soja destination de l'alimentation humaine, etc.)

### Pourquoi le chanvre et le lin ont-ils été écartés des discussions ?

Dans les réponses au questionnaire, plusieurs exploitations ont fait part de leur intérêt pour la **filière matériaux-construction** dans l'objectif de développer la production de chanvre ou lin. Les exploitants ont ainsi fait part de leur intérêt pour connaître les débouchés de cette filière, notamment en lien avec le Grand Paris et le projet d'usine de panneaux préfabriqués à Bray-sur-Seine. Cependant, les acteurs principaux de la filière chanvre en Île-de-France (Planète Chanvre et Gatichanvre) sont fortement éloignés du Bassée-Montois, contraignant la possibilité de collecte des produits. De plus, sur la majeure partie du territoire, la qualité des sols est non compatible avec la production de lin.

⇒ **Les filières lin et chanvre ont donc été écartées des discussions.**

## b. LES CULTURES SPECIALISEES ET LEGUMES DE PLEIN CHAMP CONDITIONNES A L'IRRIGATION ET AVEC UNE FORTE CONTRAINTE MAIN D'OEUVRE

En grandes cultures, un nombre important d'exploitations se diversifie vers de nouvelles productions, principalement vers les cultures spécialisées : le maraichage, l'arboriculture ou la viticulture (cf. « d. les exploitations spécialisées »)

Sur le territoire du Bassée-Montois, les exploitations en grandes cultures s'orientent principalement vers les légumes de plein champ (pommes de terre, oignons) pour des raisons techniques. Plusieurs exploitations s'orientent également vers la production d'asperges sur des sols sableux et/ou de fraises en hors sol.

### Atouts et opportunités au développement de cultures spécialisées

La production de cultures spécialisées représente un atout, principalement économique, pour les exploitations en grandes cultures en leur permettant de diversifier leurs sources de revenus.

### Freins au développement de cultures spécialisées

Plusieurs freins à la production de cultures spécialisées ont été identifiés :

- ❖ Freins techniques : production de légumes de plein champ conditionnée à une capacité d'irriguer (faible réserve utile des sols).
- ❖ Freins gestion de la main d'œuvre : recrutement de salariés saisonniers difficile (manque candidature, candidats peu qualifiés) et nécessité de travailler le week-end et durant les périodes de vacances scolaires.
- ❖ Freins financiers : nécessité d'investir dans des équipements spécialisés pour chaque type de culture,
- ❖ Freins économiques : crainte du manque de débouchés et/ou méconnaissance de ces débouchés.

## c. LES CULTURES PERRENNES POUR VALORISER LES COTEAUX PEU PRODUCTIFS DU TERRITOIRE

### L'agroforesterie, une filière en douce expansion :

3 exploitants sont intéressés par l'**agroforesterie**.

### Le houblon, une filière au potentiel, nécessitant une main d'œuvre importante

La plantation de **houblon** (hors sol crayeux) pourrait être une opportunité pour les agriculteurs avec l'émergence de brasseries locales souhaitant s'approvisionner au niveau régional. Cependant, c'est une filière demandant une main d'œuvre importante notamment à l'installation de la structure de production.

### Contexte pédo-climatique et socio-économique favorable à la filière viti-viticole

Un cahier des charges IGP **vins** d'Île-de-France a été déposé à l'INAO en décembre 2018 sur lequel sont présente la majorité des communes du Bassée-Montois. Bien que ce cahier des charges n'ait pas été acté, ceci démontre un fort potentiel viticole pour le territoire.



Ainsi, sur le territoire et à proximité immédiate, on trouve 4 viticulteurs et un agriculteur ayant suivi la formation viticole dispensée par la Chambre d'agriculture de région Île-de-France.

#### d. L'ELEVAGE, UNE FILIERE POUR VALORISER LES COTEAUX PEU PRODUCTIFS DE LA BASSEE

En grandes cultures, plusieurs exploitations se diversifient également vers l'élevage :

- L'élevage de bovins, ovins, caprins (cf. « c. élevages herbivores ») :
  - 8 exploitations produisent des bovins.
  - 3 exploitations produisent des ovins, ainsi qu'une association. Deux d'entre elles pratiquent l'éco-pâturage, tandis qu'une réalise du pâturage d'ovins sur les chaumes de céréales.
  - 1 exploitation produit des caprins.
- L'élevage de volailles : d'après nos enquêtes, 4 exploitations ont développé un atelier volailles en parallèle de la production de grandes cultures et 5 ont pour projet de développer un atelier volailles.

#### **Atouts et opportunités identifiés au développement de l'élevage**

- ❖ Zone AOP Brie de Meaux, Brie de Melun,
- ❖ Nombreuses prairies favorables à l'élevage extensif,
- ❖ La réintroduction d'ovins, une solution pour valoriser les coteaux sableux ou calcaires du territoire : plusieurs exploitations pratiquent l'éco-pâturage et 3 exploitants ont indiqué être intéressés par la réintroduction d'ovins,
- ❖ La réintroduction d'ovins pourrait également s'intégrer dans une logique d'échange et partenariat entre éleveurs et céréaliers : 1 producteur pratique le pâturage d'ovins sur chaumes de céréales.

#### **Freins au développement de l'élevage**

- ❖ Cahier des charges AOP contraignant,
- ❖ Activité chronophage,
- ❖ Problèmes de vols d'ovins dans les pâtures,
- ❖ Investissement dans les bâtiments d'élevage coûteux et possibilités de mutualisation difficiles,
- ❖ Eloignement des abattoirs.

### 2.1.3 LES NOUVELLES ACTIVITES

#### a. LA PRESTATION DE SERVICE, LA PRINCIPALE VOIE DE DIVERSIFICATION POUR LES EXPLOITATIONS

Bien que la prestation de service n'ait pas été abordée dans le questionnaire, il est à noter que cette activité reste la voie principale de diversification en Ile-de-France.

#### b. LES ENERGIES RENOUVELABLES

Sur le territoire, 6 exploitations produisent des énergies renouvelables :

- Méthaniseur : 1 exploitation agricole

- Photovoltaïque : 5 exploitations agricoles

3 exploitations supplémentaires souhaitent s'investir dans les énergies renouvelables (photovoltaïque ou alimentation de méthaniseur)

### c. L'ACCUEIL DE GROUPES :

Sur le territoire de la Communauté de communes du Bassée-Montois, en 2019, on trouve 15 hébergements à la ferme et une ferme pédagogique.

#### Atouts et opportunités identifiés au développement de l'agritourisme

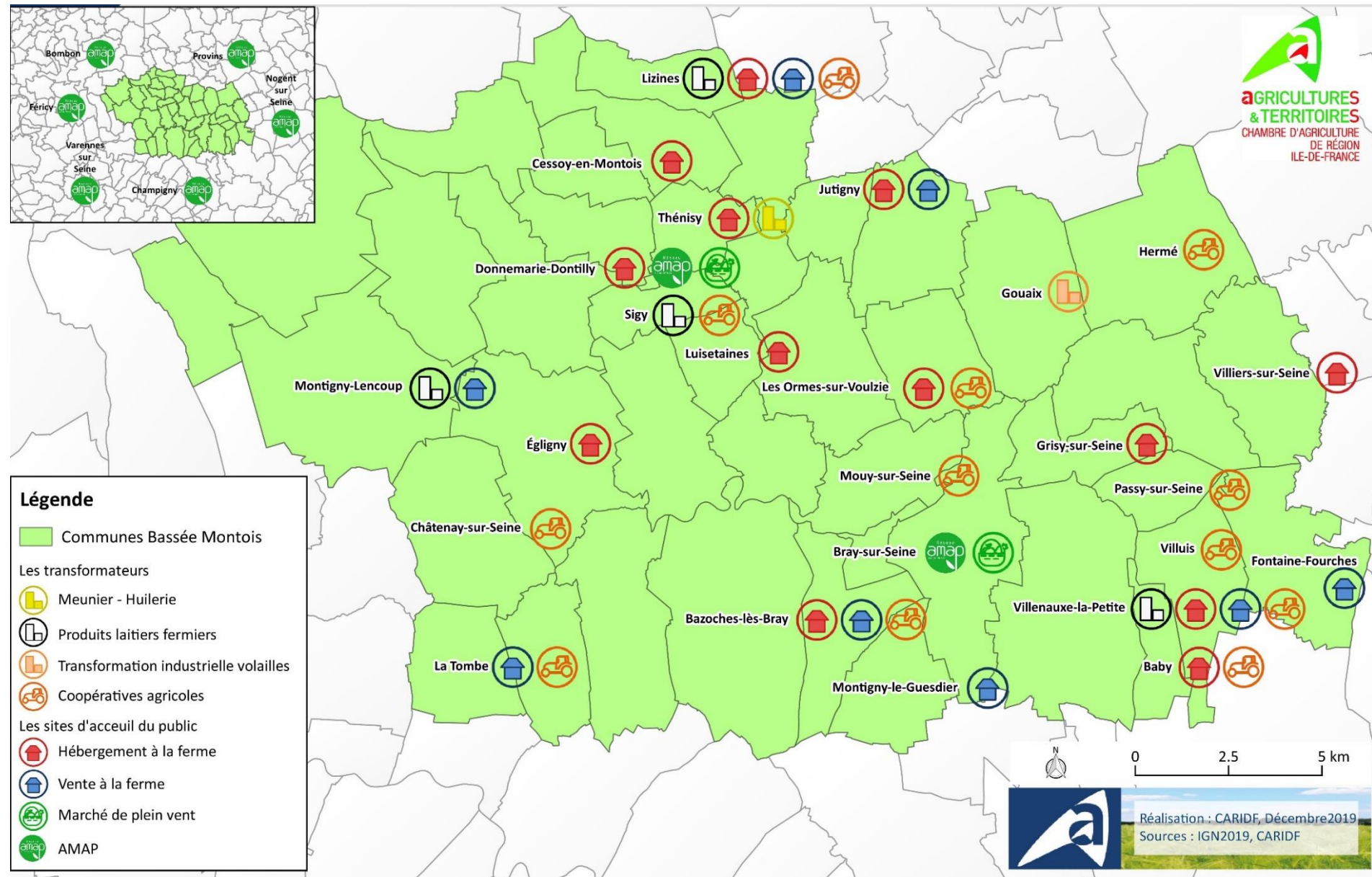
- ❖ Deux exploitations agricoles envisagent de développer l'accueil pédagogique,
- ❖ Des bâtiments agricoles possédant un potentiel touristique.

#### Freins au développement de l'agritourisme

Lors de l'étude menée par le Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en 2008, plusieurs freins au développement de l'agritourisme ont été identifiés :

- ❖ **L'aspect financier** est la première difficulté exposée par les agriculteurs (montant des investissements, manque de subventions, etc.) ;
- ❖ Les **règlementations** portant sur les documents d'urbanismes des communes,
- ❖ La réglementation vis-à-vis des **normes spécifiques** aux Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- ❖ Les **problèmes techniques** liés à la restauration des bâtis ;
- ❖ Les problèmes d'**organisation** sont aussi évoqués : les partenaires potentiels de ces projets sont très nombreux et sont souvent mal identifiés ;
- ❖ La mise en place des projets de valorisation économique du bâti agricole est une démarche de longue haleine et il est nécessaire d'y consacrer beaucoup de **temps**.
- ❖ Par ailleurs, le constat a été fait de l'oubli fréquent par les exploitants agricoles de la prise en compte de l'environnement et de la densité de la clientèle, alors même que la réflexion sur les **débouchés** est essentielle pour assurer la viabilité de l'opération.

## Carte des acteurs économiques du territoire



## 2.2 ANALYSE DU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE ET DES POINTS DE BLOCAGE ET D'AMELIORATION POSSIBLE AU REGARD DU POTENTIEL DU TERRITOIRE EN MATIERE DE BASSIN DE CONSOMMATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Au cours de l'enquête menée sur le territoire et des ateliers de travail organisés avec des conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture et les exploitations agricoles, plusieurs opportunités de projets ont été identifiées. Les freins et menaces de ces projets ont également été analysés.

Lors de l'enquête et des ateliers, un total de **36 exploitations**, portant des projets de diversification, a été identifié sur le territoire.

Au cours des derniers ateliers de travail, il a été demandé aux exploitants d'identifier des projets susceptibles d'être réalisés dans le cadre collectif. Compte tenu du contexte actuel difficile pour le secteur agricole, des revenus à la baisse et un contexte agro-pédologique en Bassée-Montois peu favorable, avec des terres difficiles à valoriser (coteaux calcaires, coteaux sableux), deux grandes thématiques ont émergées :

- 1) Nécessité de limiter le nombre d'intermédiaires pour fixer la valeur ajoutée sur le territoire et augmenter les revenus en se focalisant sur des filières porteuses à identifier.
- 2) Nécessité d'échanger et mettre en place des modalités de partenariat entre exploitants.

L'ensemble des exploitants présents ont exprimé la volonté de limiter le nombre d'intermédiaires, en passant notamment par la transformation des produits. Il a été proposé d'aller jusqu'au packaging et la commercialisation, en favorisant les circuits courts (GMS, boutiques de producteurs, etc.), avec une nécessité d'assurer une visibilité des produits commercialisés.

De plus, les ateliers et rencontres organisés par la Chambre d'agriculture et le territoire du Bassée-Montois en juin et septembre 2019 ont été l'occasion de favoriser l'échange entre exploitants du territoire. La nécessité de continuer dans cette mouvance et de créer plus de liens de partenariats, d'échanges et de mutualisation des outils de productions entre exploitants du territoire a été largement plébiscitée lors de l'atelier du 17 septembre.

Ainsi, les propositions faites dans cette partie émanent directement de la réflexion menée par les agriculteurs du territoire, elles sont indépendantes des positions et avis de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France.

## 2.2.1 LES PROJETS IDENTIFIES LORS DES ATELIERS DE TERRITOIRE

### a. LA TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS A ETE IDENTIFIEE COMME PROJET PRIORITAIRE PAR L'ENSEMBLE DES AGRICULTEURS :

Parmi les 36 exploitations portant un projet de diversification, 9 seraient intéressées pour développer une nouvelle activité de transformation, via un outil individuel, collectif ou un prestataire de service. Ces exploitations produisent ou souhaitent produire des fruits et légumes, de la viande ovine ou bovine, des grandes cultures.

Lors des ateliers, les agriculteurs ont estimé que les **lignes de transformation devraient intégrer du bio et du conventionnel** car « *il est important de ne pas diviser les agriculteurs, les bio d'un côté, les conventionnels de l'autre* » (un agriculteur du Bassée-Montois, septembre 2019).

La réflexion menée par les agriculteurs présents a conduit à identifier les outils suivants :

- Un **outil de transformation polyvalent pour divers types de cultures** (soja, lentilles, autres légumes secs, luzerne, etc.). Utilisations possibles :
  - o Assurer le triage et l'ensachage avec une chambre frigorifique pour le stockage et la conservation des produits.
  - o Assurer la production de « laits » végétaux (soja, avoine, épeautre, quinoa etc.) pour répondre à la demande grandissante des consommateurs dans ce type de produits.
- o Un **déshydratateur de luzerne** qui aurait double emploi : répondre à la demande de produits locaux pour la filière AOP Brie de Meaux et Brie de Melun et approvisionner un méthaniseur. Avec une production préférentiellement sous forme de granulées, qui ont un plus faible encombrement que les bouchons.
- Une **conserverie pour les légumes** (bocaux, soupes, découpe prête à cuire) et viande.
- Un **abattoir de volailles** avec notamment 4 exploitations du territoire (ou à proximité) intéressées. Dont la rentabilité devrait être assurée par un minimum de 1200 volailles abattues par semaine. Les 4 producteurs produisant déjà près de 1000 volailles par semaines.



## Enjeux outils de transformation

### OPPORTUNITES

- Envies/besoin de diversification sur le territoire,
- Agriculteurs souhaitent rationaliser leurs coûts de structure et de plus en plus intéressés pour mutualiser l'achat de matériels,
- Recherche d'un produit fini par le consommateur,
- Proximité avec un bassin de consommation important (Paris et sa périphérie),
- Pas d'intermédiaire,
- Création d'emplois.

### MENACES

- Pour l'heure pas d'engagement significatif des producteurs dans un outil particulier (hors abattoir volailles),
- Multiplication des tâches pour le producteur alors même que l'organisation du travail tendu au sein des exploitations,
- Difficultés à trouver de la main d'œuvre et à la fidéliser, (cf. banque d'employeur p.44)
- Concurrence d'outils déjà existant en départements limitrophes,
- L'installation d'un atelier dans un autre territoire/département pourrait faire concurrence,
- Un pouvoir d'achat faible avec des salaires moyens inférieurs à ceux de l'ouest Parisien  
→ Les circuits de commercialisation devront être diversifiés car peu de produits pourront être vendus localement, à l'échelle du Bassée-Montois.

### ATOUTS

- Producteurs intéressés déjà identifiés (transformation végétales et abattoir volailles),
- Laboratoire de transformation végétale déjà existant,
- Des terres agricoles et une capacité d'irrigation favorable à la production de soja, légumes secs, légumes de pleins champs,
- Une diversification culturelle (légumes secs) qui ne nécessite pas d'investissements importants au niveau de l'exploitation agricole, notamment dans l'achat de matériels agricoles,
- Avec l'appui de la Communauté de communes Bassée-Montois : facilités pour trouver un local pour installer l'outil.

### FAIBLESSES

- Manque d'accompagnement technique, financier, politique,
- Manque de connaissances des débouchés et filières aval freinant les exploitations agricoles dans l'engagement au projet,
- Pas de régularité et standardisation dans les produits,
- Charges de structures au sein des exploitations agricoles importantes => une marge de manœuvre faible,
- Localisation/dimensionnement de l'outil flou (outil mobile ou non ?),
- Machines/outils nécessitent un réglage spécifique selon si trieuse optique/ensachage ou frigo. Technicité importante nécessitant des formations,
- Utilisation collective d'outils polyvalents (bio + conventionnel) nécessite de mettre en place une organisation et des procédures de travail précises.

## b. LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS VIA UNE BOUTIQUE DE PRODUCTEURS, UN PROJET ATTIRANT L'ATTENTION DE PLUSIEURS EXPLOITANTS :

Au cours des ateliers, la création d'une boutique de producteurs a été identifiée comme secondaire, cependant, plusieurs personnes, absentes lors de l'atelier du 17 septembre, avait répondu être intéressées par ce projet dans le questionnaire en ligne.

- ❖ 2 exploitations ont pour projet de développer la **vente à la ferme**.
- ❖ A la question « seriez-vous intéressés pour vendre vos produits dans une **boutique de producteurs** ? » :
  - 7 exploitations ont répondu « oui », dont 5 ont déjà des produits à vendre :
    - Produits laitiers (yaourts),
    - Vin,
    - Viande ovine,
    - Fruits et légumes.
  - 9 exploitations ont répondu « peut-être », dont 3 ont déjà des produits à vendre :
    - Produits laitiers (fromage),
    - Farine de blé,
    - Miel.

NB : Au cours de l'atelier final, la création d'une boutique de producteurs a été identifiée comme un projet secondaire. Cependant, les personnes ayant répondu être intéressées lors de l'enquête en ligne, étaient absentes lors de la réunion.

Une boutique de producteurs bio, portée par « Les champs des possibles » est déjà présente sur le territoire. Leur retour d'expérience est plutôt positif : « *boutique encore aux prémices (plages d'ouvertures courtes, peu de produits vendus) mais le bouche à oreille à vite fonctionné.* » (Sylvain Péchoux du Champs des Possibles, septembre 2019)

| Enjeux boutiques, commercialisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clientèle potentielle importante,</li> <li>- Pas de concurrence entre produits fermiers,</li> <li>- La multiplication de l'offre permet d'augmenter la visibilité des produits fermiers,</li> <li>- Diversité des produits fermiers de qualité sur le territoire.</li> </ul> | <p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoir d'achat local bas,</li> <li>- Difficulté à créer un engagement collectif,</li> <li>- Un entrepreneur pourrait porter le projet en concurrence,</li> <li>- Existence d'une boutique bio « des champs des possibles ».</li> </ul>                                                                                                                                                                                         |
| <p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Producteurs intéressés déjà identifiés,</li> <li>- Permet une meilleure identification des produits locaux,</li> <li>- Pas d'intermédiaire,</li> <li>- Diversité de produits à un seul et même endroit.</li> </ul>                                                                 | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agriculteurs ont peu de temps disponible (problème de main d'œuvre), alors que le souhait des consommateurs est d'avoir des horaires toujours plus larges,</li> <li>- Difficulté à communiquer ou à informer de l'existence du magasin,</li> <li>- Pas de projet défini qui soit porté actuellement par les agriculteurs,</li> <li>- Préférence des agriculteurs pour des boutiques individuelles à la ferme.</li> </ul> |

### c. LA COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC, PREPONDERANTE A LA COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT

La réflexion menée par les exploitants pour favoriser la visibilité des produits commercialisés en circuit court a menée aux idées suivantes :

- Mise en place d'un **annuaire des producteurs** commercialisant en circuit court sur le Bassée-Montois.
- Création d'une **marque locale**. Cependant, le projet a vite été écarté des discussions, en effet, la tendance est à la multiplication des labels et marques, complexifiant la lisibilité pour le consommateur. D'autant plus que des marques franciliennes, déjà bien ancrées sur le territoire, existent : « Bienvenue à la Ferme » portée par les chambres d'agriculture et la Marque « Île-de-France Terre de saveurs » anciennement « mangeons local en Île-de-France » portée par le CERVIA.

### d. FAVORISER LES ECHANGES ET PARTENARIATS ENTRE EXPLOITANTS AGRICOLES

La réflexion menée par les exploitants pour favoriser les partenariats au sein du territoire, a permis d'identifier plusieurs formes d'échanges :

- Création d'un **outil de mise en relation entre agriculteurs** (groupes what's app, newsletter, ou autres application) pour échanger des informations sur différentes thématiques :
  - o Echange céréaliers – éleveurs : luzerne, pâturage d'ovins sur les chaumes,
  - o Conseils – commercialisation via un groupe whats app.
  - o Diversification – formation :
    - La Chambre d'agriculture est présente pour les agriculteurs qui en font la demande afin d'assurer du conseil et de la formation sur des thématiques variées.
    - Sylvain Péchoux a notamment rappelé la disponibilité des champs des possibles pour accueillir des personnes souhaitant s'expérimenter sur des projets : caprin, volailles, porc, maraichage, pain, alimentation des animaux, début d'arboriculture et de houblon.
  - o Echange de produits entre boutiques à la ferme.
- **Mutualisation de matériel** au travers, soit de CUMA, soit d'une plateforme internet permettant de mettre en liens les agriculteurs.
- **Création d'une « banque employeurs »**, afin de mettre en relation les demandeurs d'emplois locaux avec les agriculteurs. Besoins au préalable d'identifier les besoins en main d'œuvre et d'établir un calendrier, ce qui permettrait d'annualiser les contrats. L'idée d'un groupement d'employeurs a été écartée car trop complexe.

Les exploitants ont fait valoir l'importance de mettre en œuvre de modalités d'échanges et de partenariat en amont de tout projet collectif.

## Enjeux création d'une « banque d'employeurs »

### OPPORTUNITES

- Existence d'une agence d'interim à Nogent et Montereau. Taux horaire du travail 19,23 euros/heures,
- S'appuyer sur la Communauté de communes pour mettre en contact les jeunes (étudiants, coopération avec lycées agricoles etc...) avec le monde du travail, et en particuliers les entreprises agricoles. Et transmettre les besoins en main d'œuvre des exploitations agricoles aux communes locales.

### MENACES

- Transport public = facteur limitant. Les travailleurs ne peuvent se rendre facilement sur les exploitations agricoles,
- Les salariés de moins de 16 ans doivent demander une autorisation parentale.

### ATOUTS

- Existence de groupements d'agriculteurs,
- Facilité à mesurer les besoins en main d'œuvre en fonction de la SAU / exploitation agricole,
- Possibilité de construire un calendrier pour annualiser l'emploi des salariés recrutés.

### FAIBLESSES

- Fragilité économique des marchés agricoles, d'où la difficulté à « salarier » des employés, à les fidéliser,
- Procédure de licenciement / gestion du personnel complexe.

## 2.2.2 RESUME DES FREINS, DES MENACES ET DES SOLUTIONS IDENTIFIES PAR LES EXPLOITANTS DU TERRITOIRE

### Les atouts et opportunités à la diversification des productions agricoles

#### **Des débouchés potentiels et des produits de qualité**

- Proximité avec un bassin de consommation important (Paris et sa périphérie),
- Recherche d'un produit fini par le consommateur,
- Plusieurs marques et réseaux locaux favorisant les circuits courts,
- Diversité des produits fermiers de qualité sur le territoire,
- Des filières innovantes à potentiel à explorer : boissons végétales, etc.
- Zone AOP Brie de Meaux, Brie de Melun, permettant de stabiliser le revenu des exploitants agricoles et de valoriser les prairies,
- Cahier des charges AOP contraignant mais favorable au développement d'une filière protéique locale (trituration, déshydratation luzerne).

#### **Un contexte pédoclimatique favorable à certaines filières**

- Un développement de la filière viticole francilienne et un contexte pédoclimatique favorable à la plantation de vignes sur le territoire.
- Des terres agricoles et une capacité d'irrigation (60 exploitants) favorables à la production de soja, légumes secs, légumes de plein champ.
- De nombreux coteaux favorables à l'élevage extensif d'ovins ou bovins.

#### **Des exploitants intéressés par la diversification**

- Plusieurs exploitants agricoles intéressés pour se diversifier et pour commercialiser en circuit court,
- Les potentiels porteurs de projets sont déjà identifiés,
- Les agriculteurs souhaitent rationaliser leurs coûts de structure. Ils sont de plus en plus intéressés pour mutualiser l'achat de matériels et pour échanger.
- Les projets de diversification sont généralement mis en œuvre par des exploitants de moins de 40 ans, sur le territoire 20 % d'entre eux ont ce profil.

#### **Des structures déjà existantes pouvant répondre à certaines contraintes :**

- Un laboratoire de transformation végétale déjà existant,
- Existence d'une agence d'interim à Nogent et Montereau, pour faciliter l'apport de main d'œuvre aux exploitants. Taux horaire du travail 19,23 euros/heures,
- Facilité à mesurer les besoins en mains d'œuvre en fonction de la SAU / exploitation agricole.



## Les freins à la diversification des exploitations agricoles et les leviers identifiés

L'enquête menée par la CARIDF sur le territoire de mars à juin 2019, a permis d'identifier plusieurs freins à la diversification des exploitations agricoles :

### Manque de disponibilité :

- Des activités chronophages (hébergement, circuits courts, maraichage ou élevage),
  - Des exploitations de 136 ha en moyenne avec un seul actif,
  - Un recrutement de main d'œuvre saisonnière difficile. Contraintes de transports publics pour se rendre sur les exploitations.
- ⇒ Diversification souvent en lien avec l'installation d'un nouvel actif sur l'exploitation.



Le projet de banque d'employeurs permettrait de lever la contrainte de main d'œuvre.

### Contraintes techniques :

- Autonomie alimentation AOP Brie de Meaux, Brie de Melun,
-  Un atout pour le développement d'une filière protéique locale (triturateur, déshydratation).
- Contraintes pédoclimatiques : forte sensibilité à la sécheresse des sols, contraignant la production de légumes de plein champ à une capacité d'irrigation (~ 60 exploitations irriguent).

### Contraintes économiques :

- Consommateurs en Bassée-Montois mal identifiés, mais à première vue, un pouvoir d'achat faible avec des salaires moyens inférieurs à ceux de l'ouest Parisien.



Les circuits de commercialisation devront être diversifiés car peu de produits pourront être vendus localement, à l'échelle du Bassée-Montois.



Une étude de marché pourrait être réalisée pour assurer la rentabilité du projet.

- Difficulté de rendre visible les produits commercialisés en circuits courts.



Mise en place d'un annuaire des producteurs pour favoriser une meilleure visibilité.



Echange de produits fermiers entre producteurs pour multiplier l'offre.

- Aspect financier lié aux investissements (terrain, local, matériel, etc.).



Accompagnement par la collectivité dans la recherche de terrains, de locaux adaptés ou de financement. La collectivité n'a pas vocation à mettre en œuvre directement les projets.

- Concurrence d'outils déjà existants dans d'autres territoires limitrophes.



Bien identifier les projets concurrents en amont du lancement d'un projet.

### Difficulté d'engagement des exploitants pour des projets collectifs lié à plusieurs facteurs : manque d'accompagnement technique, politique, crainte du changement, etc.

- Technicité importante de certains projets nécessitant des formations.



Outil de mise en relation entre agriculteurs pour échanger sur les retours d'expériences.



Accompagnement et formations dispensés par la Chambre d'agriculture.

- Pas de projet collectif bien défini actuellement : localisation, dimensionnement, etc.
- Problèmes de vols et de dégradation en Île-de-France (vols d'ovins, etc.)

### Les projets concurrents ou complémentaires

Plusieurs projets collectifs peuvent impliquer les exploitants agricoles du territoire. Il est nécessaire de veiller à ce que les projets accompagnés par la Communauté de communes n'entrent pas en concurrence avec ces derniers. Nous avons notamment relevé les projets suivants :

- Le « laboratoire de transformation végétale » des « Champs des possibles », qui pourrait permettre de mutualiser certains outils et de se former/tester de nouveaux produits avant de se lancer.
- La boutique bio « des Champs des possibles ».
- La légumerie de l'Ecopole de Sénart, située à Combs-la-Ville portée par la coopérative bio d'Île-de-France. Une légumerie de 1300 m<sup>2</sup> qui transformera et conditionnera 700 tonnes de pommes de terre par an, 300 t/an de carottes et des légumes secs.
- Le projet de plateforme d'approvisionnement en cours d'étude portée par le département de Seine-et-Marne. C'est une plateforme multi-produits qui traitera des fruits, des légumes, des produits laitiers et carnés à destination des collèges de Seine-et-Marne. L'objectif de mise en œuvre de la plateforme est à l'horizon 2022.
- Le projet de tritrateur de soja, colza et lin, porté par la coopérative Béton Bazoches, ayant pour objectif de répondre à la nécessité d'autonomie protéique des élevages bovins laitiers en AOP Brie de Meaux et Brie de Melun.
- Un exploitant agricole identifié à proximité du territoire, en prestation de service, assurant le tri des lentilles et de la luzerne.
- Un exploitant identifié assurant le séchage en grange de la luzerne.

# CONCLUSIONS

Compte tenu du contexte agro-pédologique et socio-économique du territoire de la Communauté de communes du Bassée-Montois, les exploitants agricoles sont fortement intéressés pour se diversifier et s'engager dans des démarches collectives.

Ces derniers font cependant face à plusieurs freins et contraintes à la diversification, ainsi qu'au développement de leur activité agricole (disponibilité, contraintes techniques, économiques, etc.). Au cours du travail de réflexion mené avec les exploitants du territoire, plusieurs projets collectifs, permettant de répondre aux besoins et de lever les freins du tissu agricole territorial ont été identifiés. On pourra notamment citer la mise en œuvre d'un outil de transformation collectif en filière végétale, la mise en œuvre de structures de partenariat et d'échanges (échanges de produits, de connaissance, de matériel ou de main d'œuvre), ainsi que la création d'un annuaire de producteur pour donner plus de visibilité aux produits locaux.

La Communauté de communes souhaite accompagner la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets agricoles mais ils devront émaner de la profession et être portés par les agriculteurs. Afin de définir son accompagnement possible (recherche d'un terrain, d'un local, de financements, etc.), la collectivité devra être associée en amont du projet.

Suite à cette étude, la Communauté de communes a proposé aux agriculteurs de figurer dans un annuaire des producteurs et de continuer la démarche en prenant contact avec le Pôle Développement, Communication, Tourisme.

La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France reste présente au côté des agriculteurs franciliens tout au long de leur carrière, de l'installation à la transmission, sur des domaines de compétences variés (agronomie, économie et filières, diversification, élevage, environnement, territoire et vie de l'entreprise). Elle accompagne notamment les exploitations dans la mise en œuvre de leurs projets, collectifs ou individuels, et à leur intégration économique, stratégique et organisationnelle dans les exploitations.



**Rédaction et contact de la Chambre :**

Chambre d'agriculture de Région Île-de-France  
Service Territoires  
[territoires@idf.chambagri.fr](mailto:territoires@idf.chambagri.fr)  
01.64.79.30.71



**Contacts Communauté de communes :**

Xavier LAMOTTE  
Vice-président et élu référent de l'étude  
Et

Fabienne OUDOT  
01.60.67.76.97  
[foudot-ccbasseemontois@orange.fr](mailto:foudot-ccbasseemontois@orange.fr)

Et

Émeline FABRE-MORTREUX  
01.60.67.04.40  
[efabre-ccbasseemontois@orange.fr](mailto:efabre-ccbasseemontois@orange.fr)